



« Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier »

Site FR9301540

Document d'objectifs

**VOLET
OPERATIONNEL**



SOMMAIRE

NOTA BENE : L'ÉCHELLE INDIQUÉE SUR LES CARTES PRÉSENTÉES DANS CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR UNE CARTE IMPRIMÉE AU FORMAT A3 (21,0X29,7)	3
DOCUMENT DES MESURES DE GESTION ET DES FINANCEMENTS	4
I- LES ENJEUX SUR LE SITE.....	4
II- OBJECTIFS POUR LA CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET/OU REMARQUABLE DANS UN BON ETAT DE CONSERVATION.....	4
III- STRATEGIES ET PROPOSITIONS D' ACTIONS	8
III-1- le cadre des mesures de gestion contractuelles	8
III-1-1- Présentation de la fiche type mesure de gestion	9
III-1-2- Financement des mesures contractuelles.....	11
III-1-2-1- Les bonnes pratiques ne donnant pas lieu à contrepartie financière	11
III-1-2-2- Liste des contractants potentiels,	11
III-1-2-3- Les financements mobilisables	12
III-1-2-3-1- Les mesures de gestion contractuelle.....	12
III-1-2-3-2- Les actions collectives et le suivi des mesures.....	13
III-1-3- Modalités d'application	14
III-1-3-1- Les suivis des états de conservation et de restauration des habitats et des espèces	14
III-1-3-2- Espèces d'intérêt patrimonial.....	14
III-1-3-3- Actions faisant référence aux mesures CAD pour les acteurs ne pouvant pas en contractualiser.....	14
III-2- Liste des travaux soumis à évaluation des incidences.....	14
III-3- Les mesures de gestion contractuelles sous forme de fiches	15
Objectif 1 : préservation des milieux ouverts pastoraux.....	15
Action 1.1 : préservation des pelouses et landes pastorales	15
Objectif 1 : préservation des milieux ouverts pastoraux.....	19
Action 1.1 : Préservation des pelouses et landes pastorales.....	19
Objectif 1 : préservation des milieux ouverts pastoraux.....	22
Action 1.1 : Préservation des pelouses et landes pastorales.....	22
Objectif 1 : préservation des milieux ouverts pastoraux.....	25
Action 1.2 : Restauration des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées.....	25
Objectif 1 : préservation des milieux ouverts pastoraux.....	28
Action 1.2 : Restauration des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées.....	28
Objectif 1 : préservation des milieux ouverts pastoraux.....	30
Action 1.2 : Restauration des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées.....	30
Objectif 2 : préservation des milieux forestiers	32
Action 2.1 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées.....	32
Action 2.1 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées.....	35
Action 2.1 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées.....	37
Action 2.1 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées.....	39
Action 2.2 : Préservation contre les incendies de forêts pouvant être nuisible à des habitats d'intérêt communautaires.....	42
Objectif 3 : Assurer la conservation des milieux rocheux et des milieux aquatiques.....	44
Action 3.1 : Veille permanente sur les différents projets et activités existantes sur le site	44
Objectif 3 : Assurer la conservation des milieux rocheux et des milieux aquatiques.....	47
Action 3.1 : Veille permanente sur les différents projets et activités existantes sur le site	47
Objectif 3 : Assurer la conservation des milieux rocheux et des milieux aquatiques.....	49
Action 3.2 : gestion de la fréquentation touristique sur les espaces les plus sensibles pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.....	49
Objectif 3 : Assurer la conservation des milieux rocheux et des milieux aquatiques.....	52
Action 3.2 : Gestion de la fréquentation touristique sur les espaces les plus sensibles pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.....	52
Objectif 4 : Maintien de l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des espèces d'intérêt communautaire.....	55
Action 4.1 : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris	55
Action 4.1 : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris	57

Action 4.1 : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris	59
Action 4.1 : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris	61
Action 4.2 : Conservation de l'habitat de l'Ancolie de Bertolonii.....	62
<i>Objectif 5 Amélioration des connaissances.....</i>	<i>64</i>
Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore	64
Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore	67
Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore	71
Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore	73
Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore	78
Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore	80
Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore	82
Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore	84
Action 5.2 : Suivi de l'état de conservation des habitats par analyses chimiques.....	86
Action 5.2 : Suivi de l'état de conservation des habitats par analyses chimiques.....	87
Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial.....	89
Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial.....	91
Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial.....	92
Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial.....	93
Action 5.4 : Suivis divers.....	95
<i>Objectif 6 : information-communication-sensibilisation-assistance-règlementaire-animation- aménagements</i>	<i>97</i>
Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation.....	97
Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation.....	100
Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation.....	101
Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation.....	102
Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation.....	103
Action 6.2 : Assistance technique et administrative pour faciliter la mise en place de la gestion préconisée.....	105
Action 6.2 : Assistance technique et administrative pour faciliter la mise en place de la gestion préconisée.....	106
Action 6.3 : Animation et gestion du site.....	107
Action 6.4 : Mesures d'ordre règlementaires.....	111
Action 6.5 : Aménagements de l'accueil touristique sur le site et pour la mise en œuvre des mesures de gestion ...	113
Action 6.5 : Aménagements de l'accueil touristique sur le site et pour la mise en œuvre des mesures de gestion ...	114
Action 6.6 : Précautions à respecter lors des travaux en milieu naturel	115
Action 6.6 : Précautions à respecter lors des travaux en milieu naturel	116
Action 6.6 : Précautions à respecter lors des travaux en milieu naturel	117

Nota Bene : L'échelle indiquée sur les cartes présentées dans ce document n'est valable que pour une carte imprimée au format A3 (21,0x29,7)

DOCUMENT DES MESURES DE GESTION ET DES FINANCEMENTS

I- LES ENJEUX SUR LE SITE

L'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines s'exerçant sur le site permet d'établir une liste des enjeux. L'importance d'un enjeu est évaluée en croisant les caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce (valeur, importance sur le site, état de conservation...) avec l'importance des activités humaines et leur impact négatif ou positif, réel ou potentiel.

Finalement, l'enjeu dépend de l'état de conservation, du risque de dégradation de l'habitat ou de l'espèce d'intérêt communautaire (dynamique naturelle ou activités anthropiques), de la possibilité de restauration et de son importance sur le site.

Les enjeux ont été regroupés par grandes catégories d'habitats pour lesquels les problématiques (type d'activité, nature des menaces...) sont plus ou moins comparables :

- les milieux ouverts pastoraux (pelouses, prairies, landes et marais d'altitudes),
- les milieux forestiers (et les linéaires boisés),
- les milieux rocheux et les landes associées (éboulis, falaises, landes rupicoles),
- les milieux aquatiques (cours d'eau, graviers, et végétation associée).
- les chauves-souris.

L'importance d'un enjeu se traduit par l'importance des aides à mobiliser pour mettre en œuvre les mesures de gestion préconisées.

Le tableau ci-dessous qualifie ces enjeux pour chaque ensemble d'habitat :

Ensemble d'habitats	Enjeux
Milieux ouverts pastoraux (pelouses, landes et marais d'altitude)	Majeur
Milieux forestiers	Faible
linéaires boisés	Faible
Milieux rocheux (éboulis, falaises, landes rupicoles)	Modéré
Ecocomplexes riverains (cours d'eau, graviers et végétation associée)	Assez faible

II- OBJECTIFS POUR LA CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET/OU REMARQUABLE DANS UN BON ETAT DE CONSERVATION

A l'issue du travail d'analyse de toutes les données écologiques, naturalistes, socio-économiques et culturelles, et des différents enjeux les reliant (cf. "Document de compilation du document d'objectifs et ses annexes"), la liste des objectifs de gestion contractuelle a été déterminée. Elle présente de façon synthétique les objectifs majeurs quant à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

Les objectifs ont été fixés de façon à prendre en compte la totalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site (cf. annexes 1 et 2). Chaque espèce et habitat se trouvent donc associés à au moins un objectif.

Les objectifs de gestion du site sont au nombre de six.

L'atteinte de ces objectifs passe par l'application de mesures de gestion. Ainsi, un objectif se décline t-il en plusieurs actions, chaque action se déclinant à son tour en différentes mesures.

Objectif 1 : Réhabilitation, entretien et préservation des milieux ouverts

- Action 1.1- Entretien et préservation des milieux ouverts*
- Mesure 1.1.1 – Elaboration partenariale d' un plan global de gestion pastorale des landes et pelouses d'intérêt communautaire
 - Mesure 1.1.2 – Participer à l'équipement des pâturages pour une exploitation raisonnée du domaine pastoral
 - Mesure 1.1.3 – Entretien des prairies par la fauche

- Action 1.2- Restauration des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées*
- Mesure 1.2.1 – Réouverture des milieux embroussaillés au bénéfice des pelouses d'intérêt communautaire
 - Mesure 1.2.2 – « Restauration et préservation des pelouses calcicoles dans une forêt claire de pins sylvestres « quartier La Baumont »
 - Mesure 1.2.3 – Restauration et préservation des landes à coussinet à genêt de Villars

Objectif 2 : Préservation des milieux forestiers

Action 2.1- Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées

- Mesure 2.1.1 – Incitation à la réalisation de PSG intégrant les objectifs du DOCOB pour la préservation des habitats et des espèces d'IC
- Mesure 2.1.2 – Mise en conformité des PSG et aménagements forestiers préexistants avec les objectifs du DOCOB
- Mesure 2.1.3 – Création et entretien de clairières forestières afin de favoriser le développement des lépidoptères, coléoptères et chiroptères.
- Mesure 2.1.4 – Création et entretien de mares forestières afin de favoriser le développement des reptiles et batraciens d'intérêt communautaire

Action 2.2- Prévention contre les incendies de forêts pouvant être nuisible à des habitats d'intérêt communautaires.

- Mesure 2.2.1 – Maîtrise d'un écobuage respectueux des hêtraies et des genévriers thurifères

Objectif 3 : Conservation des milieux rocheux et des milieux aquatiques

Action 3.1- Veille permanente sur les différents projets et activités existants sur le site

- Mesure 3.1.1 – Veille permanente sur les différents projets d'aménagement des falaises
- Mesure 3.1.2 – Création d'un partenariat avec les professionnels du tourisme et les associations

Action 3.2- Gestion de la fréquentation touristique sur les espaces les plus sensibles pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

- Mesure 3.2.1 – Analyse de la fréquentation touristique et de ses conséquences sur le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Mesure 3.2.2 – Limiter les impacts de la fréquentation touristique par mise en place d'une signalisation adaptée dans les zones les plus sensibles

Objectif 4 : Maintien des espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation

Action 4.1- Maintien de l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves souris

- Mesure 4.1.1 – Créer, maintenir et entretenir les éléments fixes du paysage
- Mesure 4.1.2 – Encourager l'utilisation raisonnée des traitements phytosanitaires et sensibiliser à l'emploi de nouvelles molécules
- Mesure 4.1.3 -- Assurer la pérennité et l'accessibilité des sites utilisés par les chiroptères au cours de leur cycle vital
- Mesure 4.1.4 – Aménager les éclairages à proximité des gîtes des chauves-souris

Objectif 5 : Amélioration des connaissances

Action 5.1- Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore.

➤ Mesure 5.1.1 -- Suivi de l'état de conservation des milieux rocheux et des espèces qui y sont inféodées.

➤ Mesure 5.1.2 -- Suivi scientifique et technique de la gestion des milieux ouverts, évaluation de la pertinence des mesures de gestion

➤ Mesure 5.1.3 -- Approfondissement des connaissances des habitats pastoraux d'intérêt communautaires, et de leurs espèces d'intérêt patrimonial associées

➤ Mesure 5.1.4

Suivi quantitatif de la progression des ligneux ou de la dynamique du tapis herbacé

➤ Mesure 5.1.5 -- Suivi de la dynamique de régénération des hêtraies calcicoles sèches et de leur maturation

➤ Mesure 5.1.6 -- Mettre en place un suivi des ripisylves et définir des préconisations de gestion

➤ Mesure 5.1.7 -- Mettre en place un suivi des forêts de ravins et définir des préconisations de gestion

➤ Mesure 5.1.8 -- Mettre en place un suivi de la régénération des peuplements de Genévriers thurifères de l'étage supraméditerranéen inférieur et définir des préconisations de gestion

Action --5.2 Suivi de l'état de conservation des habitats par analyses chimiques

➤ Mesure 5.2.1 -- Vérifier l'état de conservation des bas marais alcalins.

➤ Mesure 5.2.2 -- Veiller à la stabilité du régime hydrique et à la qualité physico-chimique et biologique de l'eau

Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial

➤ Mesure 5.3.1 -- Suivi des populations de Tétralyre sur les massifs du Montdenier et dans la zone des gorges de Trévans.

➤ Mesure 5.3.2 -- Suivis, études et évaluation des populations d'espèces aquatiques d'intérêt communautaire

➤ Mesure 5.3.3 -- Suivi des chiroptères arboricoles

➤ Mesure 5.3.4 -- Recherche de Lépidoptères à présence non confirmée : Alexanor, Proserpine, Damier Provençal

Action 5.4 : Suivis divers

➤ Mesure 5.4.1 -- Mise en place d'un suivi de la source pétrifiante avec formation de travertins

Objectif 6 : information-communication-sensibilisation-assistance-règlementaire-animation-aménagements

Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation

- Mesure 6.1.1.-- Informer le grand public
- Mesure 6.1.2.-- Créer un observatoire de la biodiversité
- Mesure 6.1.3.-- Mise en place d'une Surveillance spécialisée et pilotée
- Mesure 6.1.4.-- Former le personnel intervenant sur les milieux naturels
- Mesure 6.1.5.-- Prendre en compte les populations de coléoptères forestiers dans la gestion
- Mesure 6.2.1-- Assistance technique agropastorale

Action 6.2 : assistance technique et administrative pour faciliter la mise en place de la gestion préconisée.

- Mesure 6.2.2-- Assistance foncière et diagnostic forestier fin

Action 6.3 : animation et gestion du site

- Mesure 6.3.1-- Mise en conformité des documents de communication, d'information touristique avec les objectifs du document d'objectifs

Action 6.4.: Mesures d'ordre règlementaires

- Mesure 6.4.1-- Réglementer la pratique de l'escalade, de la randonnée pédestre et le survol de certaines portions de falaises.

Action 6.5 : aménagements de l'accueil touristique sur le site et pour la mise en œuvre des mesures de gestion.

- Mesure 6.5.1-- Limiter la circulation des véhicules à moteur sur les pistes non ouvertes à la circulation publique
- Mesure 6.5.2-- Gestion des itinéraires pédestres, équestres, VTT et motorisés.

Action 6.6 : précautions à respecter lors des travaux en milieu naturel

- Mesure 6.6.1-- Limiter les interventions en période de reproduction.
- Mesure 6.6.2- Eviter les traitements phytocides ou insecticides
- Mesure 6.6.3-- Programmation des chantiers de brûlage dirigé.

III- STRATEGIES ET PROPOSITIONS D'ACTIONS

Les mesures de préservation proposées sont de nature contractuelle ou concernent les travaux soumis à évaluation des incidences. Conformément aux orientations retenues par l'Etat français dans son application de la Directive Habitats, la priorité est donnée aux mesures de nature contractuelle. Cette approche contractuelle permet une meilleure appropriation de la gestion du site par les acteurs locaux. L'accent étant mis sur les mesures de gestion, leur description constitue la partie la plus importante de ce document.

III-1- LE CADRE DES MESURES DE GESTION CONTRACTUELLES

Ce document reprend chaque objectif et le décline en actions et en mesures contractuelles de gestion.

III-1-1- Présentation de la fiche type mesure de gestion

Les fiches descriptives des mesures sont regroupées par objectif et par action.

Sur chaque fiche (cf. annexe 3) figure l'objectif de gestion, le numéro et le nom de la mesure, et la description de la mesure en question (gestion proposée, habitats et espèces concernés, données de contractualisation et le cahier des charges décrivant les engagements à respecter par le bénéficiaire) ainsi que les indicateurs de suivis.

La surface des habitats potentiellement concernés par une mesure est exprimée par unité de gestion, en hectare (la surface des "habitats ponctuels", des habitats linéaires d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire n'est pas mentionnée). Les surfaces des habitats potentiellement concernés par une mesure, présents dans des complexes ou des mosaïques d'habitats sont comptabilisées dans les surfaces des habitats concernés. Elle a été estimée par planimétrie sur les plans SIG (Système d'Information Géographique).

Deux cartes de localisation des mesures de gestion sont présentées en annexe. L'une présente le périmètre d'application des mesures de gestion sur les milieux ouverts pastoraux et la seconde sur les milieux forestiers.

Les types de bénéficiaires potentiels (personne physique ou morale) sont précisés dans chaque fiche (les partenaires pressentis).

Concernant les mesures de suivis ou d'études, les partenaires pressentis ne sont pas des bénéficiaires potentiels de la rémunération mais des partenaires pouvant exécuter la mesure. Cette liste n'est pas exhaustive.

Les coûts sont seulement indicatifs et sont estimés sur la durée du contrat pour chaque mesure. En préalable à l'application de certaines mesures de gestion, préconisées dans le Document d'Objectifs, un investissement pourra être nécessaire (investissements en travaux, en études et en expertises).

Afin d'augmenter les connaissances en génie écologique (choix des itinéraires techniques en fonction des espèces en présence), il est impératif de mettre en place des suivis adéquats. Le suivi, le contrôle et l'évaluation de la pertinence des mesures mises en œuvre sont mesurés d'après des indicateurs de suivi précisés dans chaque fiche. Dans le cas particulier des fiches prévoyant les suivis des états de conservation ou de restauration des habitats et des espèces, on distingue deux types de suivis :

- ◆ suivi des dynamiques en l'absence d'intervention,
- ◆ suivi de la dynamique après une intervention volontaire de gestion.

La première catégorie vise à évaluer si le choix de la non intervention est efficace en terme de conservation, ou si une évolution non souhaitée se manifeste. Elle est destinée à mieux comprendre les évolutions en cours et donc à maîtriser leurs effets indésirables éventuellement mis à jour.

La deuxième catégorie vise à vérifier que l'action effectuée conduit bien au résultat escompté. Les dispositifs de suivi pourront comporter des zones témoins sans intervention afin de comparer les évolutions.

Pour certains habitats et certaines espèces, le suivi de l'état de conservation fait l'objet d'une mesure décrivant l'étude qui va permettre de définir des bioindicateurs.

Les suivis d'espèces pourront être des suivis démographiques et des études de la biologie des populations.

Le Comité Scientifique Régional de Protection de la Nature (CSRPN) veillera à la cohérence de ces études sur l'ensemble des sites concernés par le suivi d'une même espèce.

Ces suivis devront répondre à deux préoccupations essentielles :

- ◆ être rigoureux et précis,
- ◆ être légers et faciles à mettre en œuvre.

Il est probable qu'une période de tâtonnements sera nécessaire à la mise au point de compromis acceptables entre ces deux exigences qui peuvent au premier abord apparaître contradictoires.

Remarques d'ordre général sur le tableau récapitulatif de la partie « données de contractualisation » :

1. En milieu agricole, les estimations des coûts ont été élaborées selon les cahiers des charges de la synthèse régionale agri-environnementales pour les mesures qui s'y réfèrent, mais également à l'aide du guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts, et des documents provisoires élaborés sur d'autres sites Natura 2000.
2. Hors milieu agricole ou pour les études, les expertises, les suivis, le tableau récapitulatif de la partie « données de contractualisation » indique des coûts totaux sur la durée de la mesure. Ce coût total est la multiplication du coût unitaire de la mise en œuvre de la mesure par le nombre de jours évalué pour son application. Ces coûts unitaires sont seulement indicatifs.

Ces coûts prévisionnel sur 6 ans sont récapitulés dans la partie « données de contractualisation ».

III-1-2- Financement des mesures contractuelles

III-1-2-1- Les bonnes pratiques ne donnant pas lieu à contrepartie financière

D'une manière générale, pour tout type d'activité, les bonnes pratiques sont le respect de la réglementation en vigueur. L'Etat devra être vigilant sur l'application des textes en accord avec la gestion environnementale préconisée dans le Document d'Objectifs.

Concernant l'agriculture, les bonnes pratiques sont mentionnées dans les cahiers des charges des mesures du volet "Environnement-Territoire" des CAD.

Ainsi, les actions donnant lieu à une contrepartie financière sont les pratiques décrites dans le cahier des charges général des mesures de gestion contractuelles.

III-1-2-2- Liste des contractants potentiels,

Communes et structures intercommunales

Structures intercommunales	Communes
Syndicat Intercommunal berges de l'Asse	Beynes
	Estoublon
Syndicat mixte Parc Naturel régional du Verdon	Blieux
	La Palud sur Verdon
	Majastres
	Moustiers-sainte-marie
	Rougon
	St Jurs
Syndicat mixte trois Asse	Castellane
	Blieux
Syndicat Intercommunal à Vocation d'Ordures Ménagères canton de Senez	Senez
	Blieux
Communauté de Communes du moyen Verdon	Senez
	Blieux
Syndicat Intercommunal du Verdon amont	Castellane
	Rougon

Toutes les communes appartiennent à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ; certaines adhèrent à plusieurs EPCI.

Groupements pastoraux

Secteur	Nom du groupement	Composition	Président
Praux, le devens, Le ruth, les porcs, sous le grand mourre, chanier	Groupement Pastoral (GP) de Rougon	3 éleveurs, 2000 brebis et 100 chèvres	Mr Alain Guichard
	GP de Blioux	4 éleveurs, 1600 brebis et 15 vaches Aubrac	
Les Abbesses	GAEC SOLDA	Un couple et un éleveur, 3200 brebis mères et 700 agnelles et 30 chèvres viandes	

Soit 2 Groupements Pastoraux et un GAEC, susceptibles de contractualiser des CAD

Autres partenaires

Autres partenaires publics	Autres partenaires privés
ONF Parc Naturel Régional du Verdon ONCFS RTM DRIRE DDE DDJS CDT ADRI CRPF Coopérative Provence Forêt Conseil Général des Alpes de Hautes Provence Chambre d'Agriculture des Alpes de Hautes Provence CBNA CSP Conseil Régional PACA Université de Provence	Agriculteurs individuels Syndicats des propriétaires forestiers Propriétaires fonciers Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Hautes Provence Fédération départementale des pêcheurs des Alpes de Hautes Provence GCP CEEP OPIE ICAHP ODEPP LPO CAF ASPTT FFME (Comité départemental) CERPAM ADASEA

III-1-2-3- Les financements mobilisables

Les fonds mobilisables pour la mise en œuvre des actions Natura 2000 ne sont pas encore stabilisés. Nous indiquons ici les différents dispositifs de financement mobilisables connus à ce jour suivant le type de mesure.

Deux cas sont envisagés pour le financement des mesures Natura 2000 :

III-1-2-3-1- LES MESURES DE GESTION CONTRACTUELLE

Si les actions sont des mesures de gestion contractuelle sur le site, elles feront l'objet de contrat Natura 2000. Le contrat Natura 2000 est fondé sur la reconnaissance du rôle et de la responsabilité de chacun dans l'aménagement du site. Il est destiné à favoriser l'intégration de la conservation de la biodiversité dans les pratiques de gestion. Il permet de créer une véritable stratégie d'alliance entre les acteurs du monde rural pour la gestion du site.

Ce contrat est réservé aux titulaires de droits réels et personnels portant sur des biens immobiliers situés dans le site Natura 2000. Le contractant est soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement (bail, concession, convention d'occupation).

Le contrat Natura 2000 comprend des engagements conformes au « document des mesures de gestion et des financements » du Document d'Objectifs. Il définit la nature et les modalités des prestations de l'Etat et les engagements du bénéficiaire qui en constituent la contrepartie. Il a une durée de 5 ans pouvant être portée à 10 ans dans le cas des milieux forestiers.

Lorsque les actions déclinées dans le contrat se situent dans le champ de l'agroenvironnement et concerne des exploitants agricoles, le contrat Natura 2000 prend la forme d'un contrat agroenvironnemental, faisant l'objet d'une participation financière du Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la Pêche et des affaires rurales. Le contrat est soit un Contrat d'Agriculture Durable (CAD) soit une Mesure Agro-Environnementale (MAE) hors CAD. Ces contrats sont l'outil privilégié de l'agriculteur se situant dans le site Natura 2000 et dont les surfaces de l'exploitation agricole (Surface Agricole Utile) sont éligibles aux mesures agro-environnementales.

Les mesures de gestion choisies parmi les synthèses régionales des CAD sont en adéquation avec le Document d'Objectifs. Pour plus de clarté, le cahier des charges des mesures est identique à celui des mesures CAD (cf. annexe 4). Ce parallèle avec les mesures CAD du volet Environnement-Territoire va permettre de guider les conseillers agricoles dans leur choix lorsqu'ils élaborent un CAD en zone Natura 2000 (le conseil et l'assistance technique aux exploitants est nécessaire pour l'intégration des prescriptions de gestion définies dans ce document aux contrats agri-environnementaux).

Le calcul de l'indemnité agro-environnementale prend en compte l'indemnisation du manque à gagner, le surcoût de gestion et l'incitation financière. Cette dernière est de 20% dans le cadre de Natura 2000 (la parcelle concernée doit être dans le site et la mesure doit être citée dans ce document). Néanmoins, un agriculteur dont l'exploitation est à cheval sur la limite du site, ne bénéficiera de la bonification Natura 2000 que sur la surface de l'exploitation se trouvant sur le site.

Par ailleurs, la bonification Natura 2000 ne s'additionne pas aux bonifications sur l'élevage ovin et sur les secteurs en déprise (cf. carte des secteurs en déprise, annexe 4). La bonification des secteurs en déprise concerne les dix communes du site.

Communes du site en secteur de déprise

Communes du site	En secteur de déprise
Beynes	X
Blieux	X
Castellane	X
Estoublon	X
Majastres	X
Moustiers Ste Marie	X
Rougou	X
St Jurs	X
La Palud sur verdon	X
Senez	x

Si les actions déclinées dans le contrat ne se situent pas dans le champ de l'agroenvironnement, il prend la forme d'un contrat spécifique destiné aux gestionnaires de milieux non agricoles, faisant l'objet d'une participation financière du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD).

Le financement de l'application des mesures de gestion sera prioritaire au financement des études supplémentaires préconisées dans le document d'objectifs.

III-1-2-3-2- LES ACTIONS COLLECTIVES ET LE SUIVI DES MESURES

Les mesures faisant référence à des actions de suivi des mesures de gestion, de formation, de coordination, d'animation et d'information (cf. objectif 5) feront l'objet de conventions passés entre l'Etat et des structures collectives (collectivités territoriales, établissements publics, associations..).

Le cofinancement communautaire de ces mesures peut s'inscrire dans le cadre du DOCUP (FEOGA-G), établi au niveau régional. La participation financière au niveau national provient du MEDD.

III-1-3- Modalités d'application

III-1-3-1- Les suivis des états de conservation et de restauration des habitats et des espèces

Sur le site nous disposerons à terme de deux outils importants pour le suivi des dynamiques en œuvre. En effet, la carte des habitats et son support informatique nous permettra de quantifier les transformations des milieux et les carnets de suivi pastoraux nous donneront une bonne idée de l'intensité du pâturage sur les zones parcourues. C'est un progrès considérable, mais nous ne pouvons nous en contenter car nous ne serions à même de quantifier que des « macro évolutions » au déterminisme mal maîtrisé. Nous devons donc aussi travailler à une échelle beaucoup plus précise nous permettant de saisir les « micro évolutions », leurs interactions, et leurs effets sur les « macro évolutions ».

III-1-3-2- Espèces d'intérêt patrimonial

Les objectifs de gestion du site ont été définis de manière à prendre en compte la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Il est cependant vivement conseillé de veiller au bon état de conservation des populations d'espèces d'intérêt patrimonial (en particulier des espèces végétales endémiques inféodées aux milieux rocheux ayant justifié le classement de la zone dans le réseau Natura 2000). Une espèce d'intérêt patrimonial est définie d'après le second inventaire ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) pour lequel des listes d'espèces d'intérêt patrimonial de la région PACA ont été établies.

De plus, les espèces d'intérêt patrimonial peuvent être caractéristiques d'un habitat d'intérêt communautaire, leur suivi permet de mesurer l'état de conservation de cet habitat.

Les itinéraires techniques seront donc également déterminés selon les populations d'espèces d'intérêt patrimonial en présence.

III-1-3-3- Actions faisant référence aux mesures CAD pour les acteurs ne pouvant pas en contractualiser

Les acteurs concernés par les mesures du « document des mesures de gestion et des financements » faisant référence aux CAD, autres qu'agriculteurs, suivront le même cahier des charges que celui des mesures CAD retenues.

Il serait logique qu'ils bénéficient du même montant de subvention qu'un exploitant agricole. Le(s) fonds mobilisable(s) sera(ont) précisé(s) ultérieurement.

III-2- LISTE DES TRAVAUX SOUMIS A EVALUATION DES INCIDENCES

En réponse aux alinéas 3 et 4 de l'article 6 de la Directive Habitats, une liste des catégories de travaux pour lesquels une évaluation des incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire est nécessaire, a été établie. Cette liste concerne les projets relevant d'un régime d'autorisation ou d'approbation, dispensés d'une étude d'impact.

La sous-section 5, articles R 214-34 à R 214-39 du décret n°2001-1216 relatif à la gestion des sites Natura 2000, précise les dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes cités.

Dans le cas des projets soumis à étude d'impact, cette dernière prendra en compte l'incidence du projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

III-3- LES MESURES DE GESTION CONTRACTUELLES SOUS FORME DE FICHES

OBJECTIF 1 : PRESERVATION DES MILIEUX OUVERTS PASTORAUX

Action 1.1 : préservation des pelouses et landes pastorales

Mesure 1.1.1 Elaboration partenariale d'un plan global de gestion pastorale des landes et des pelouses d'intérêt communautaire et application.

Rappels des enjeux

- ◆ enjeu majeur de conservation des espèces
- ◆ enjeu majeur de conservation des habitats
- ◆ enjeu de conservation des paysages traditionnels
- ◆ enjeu économique et social de maintien des activités agropastorales et de préservation de la ressource fourragère.

Motivation de la mesure

Les landes et pelouses constituent la majorité des « espaces ouverts » du site. A ce titre, leur conservation est indispensable au maintien de nombreuses espèces animales et végétales.

De plus, ce milieu est le support de la principale activité économique du site, à savoir, l'élevage.

Gestion proposée

Elaboration d'un plan global de gestion pastorale établi à la suite d'un diagnostic pastoral multi-enjeu, en partenariat avec les gestionnaires et usagers du territoire.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
4060	Landes alpines et subalpines	80,01
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques en coussinets	464,93
6210	Formation herbeuse sèches semi-naturelles	313,85
6230	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante	68,91
6173	Pelouses calcicoles en gradins et en guirlandes	210,87
7230	Bas marais calcaires	4,97

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	Aquilegia bertolonii
	Animales	<p>Chauves-souris : Murin de Naterrer, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, sérotine commune, Vespère de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl, Molosse de Cestoni</p> <p>Papillons : Semi-Apollon, Apollon, Azuré du Serpolet, Damier de la succise;</p> <p>Autres insectes : Magicienne dentelée</p> <p>Reptiles : Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse</p>
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	<p>Protection Nationale : Paeonia officinalis, Gagea villosa, Primula marginata</p> <p>Protection régionale : Arenaria cinerea</p> <p>Protection départementale : Asperge à feuilles aiguës, Carline à feuille d'Acanthe, If, Immortelle, Iris jaune, Lis de Pomponie, Lis martagon, Muguet, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Dianthus deltoïdes subsp deltoïdes, Fritillaria tubiformis, Daphne mezereum, Liliun martagon</p> <p>Livre rouge National : Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Colchicum alpinum, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata</p> <p>Livre rouge PACA : Allium lusitanicum, Androsace villosa, Genista pulchella subsp. Villarsii, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Silene vallesia subsp valesia, , Dianthus deltoïdes subsp deltoïdes, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Festuca alpina, Daphne mezereum, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata, Hypericum coris, Plantago argentina, Liliun martagon</p> <p>Intérêt local : Juniperus nana, Tulipa australis, Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes, Gagea fragifera, Homogynae alpina, Viola biflora, Carex ornithopoda subsp. elongata, Festuca violacea, Lotus alpinus, Saxifraga oppositifolia, Saxifraga exarata, Veronica fruticulosa, Scutellaria alpina, Chaerophyllum aureum, Polygonum bistorta, Sanguisorba officinalis, Succisa pratensis, Trollius europaeus.</p>
	Animales	<p>Papillons : Sablé du sainfoin, Aurore de Provence, Nacré de la filipendule, Echiquier d'Occitanie, Hespérie de l'Épiaire, Hespérie à bandes jaunes, Sablé Provençal</p> <p>Orthoptères : Ehipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus , Barbitistes serricauda</p> <p>Coléoptères : Vesperus strepens, Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Harminius nigerrimus</p> <p>Mollusque : Xerocrassa n.sp.</p>

Données de contractualisation

Localisation	Possible sur toutes les pelouses
Surface totale	1143,54 ha
Partenaires pressentis	Animateur de site, éleveurs, CERPAM

Forme du contrat et cahier des charges général

Le plan global de gestion pastorale, financé par l'Etat, devra avoir pour objectif le maintien des milieux ouverts. Il devra bien évidemment tenir compte des objectifs de conservation des espèces définies dans le DOCOB.

Il sera réalisé par un organisme possédant de solides références en matière d'études pastorales et capable d'intégrer les différents aspects socio-économiques et environnementaux. Plus précisément, les enjeux locaux propres à chaque alpage, à chaque exploitation, seront analysés ainsi que les projets des utilisateurs et des propriétaires et les enjeux de conservation des habitats.

Le plan global de gestion pastoral établira par ailleurs la liste des équipements (points d'eau, équipements divers, clôtures, accès, cabanes pastorales..) nécessaires à la mise en œuvre des actions préconisées.

Les contrats Natura 2000 pourront prendre la forme des contrats agri-environnementaux en vigueur (cf. le cahier des charges des mesures correspondantes ainsi que leur majoration potentielle au titre de Natura 2000¹).

Le conseiller agricole en coordination avec l'animateur du site choisira la ou les mesures les plus appropriées à chaque parcelle :

Code Action	Intitulé de la mesure	Aide en €/ha/an	Marge Natura	Montant retenu en €/ha/an	Surface objectif de contractualisation (ha)	Coût sur 6 ans (€)	N° habitat concernés
/	Réalisation de plans de gestion pastorale	13	Non	13	1000	78000	4060 4090 6210 6230 6173 7230
19 07	Application d'un plan global de gestion pastorale pour une unité pastorale de surface :						
	A70 - inférieure à 500 ha	16	Oui	19,2	1000	57600 à 115200	Id.
	A73 - entre 500 et 750 ha	12	Oui	14,4			
	A74 - supérieure à 750 ha	8	Oui	9,6			
1903	A10 Gestion du pâturage - technique du gardiennage serré	30	Oui	36	565	122040	Id.
1903	Gestion du pâturage ovin-caprin en parcs clôturés fixes :						
	B12 Note de contrainte de 0 à 6	81	Non	81	114	55404 à 69768	Id.
	B14 Note de contrainte de 7 à 12	91	Non	91			
	B16 Note de contrainte de 13 à 18	102	Non	102			
1903	Gestion du pâturage bovin-équin en parcs clôturés fixes :						
	B13 Note de contrainte de 0 à 6	40	Oui	48	50	14 400 à 18 360	Id.
	B15 Note de contrainte de 7 à 12	45	Oui	54			
	B17 Note de contrainte de 13 à 18	51	Oui	61,2			
1903	Gestion fine du pâturage ovin-caprin en parcs mobiles :						
	B32 Note de contrainte de 0 à 6	137	Non	137	148	121656 à 162504	Id.
	B34 Note de contrainte de 7 à 12	160	Non	160			
	B36 Note de contrainte de 13 à 18	183	Non	183			
1903	Gestion fine du pâturage bovin-équin en parcs mobiles:						

¹ Un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués.

	B33	Note de contrainte de 0 à 6	69	Oui	82,8	74	36763 à 48484	Id.
--	-----	-----------------------------	----	-----	------	----	------------------	-----

Indicateurs de suivi

Surface contractualisée.

Nombre de CAD contractualisés, comportant les mesures préconisées dans cette fiche.

OBJECTIF 1 : PRESERVATION DES MILIEUX OUVERTS PASTORAUX

Action 1.1 : Préservation des pelouses et landes pastorales

Mesure 1.1.2 Participer à l'équipement des pâturages pour une exploitation raisonnée du domaine pastoral

Rappels des enjeux

- ◆ enjeu majeur de conservation des espèces
- ◆ enjeu majeur de conservation des habitats
- ◆ enjeu de conservation des paysages traditionnels
- ◆ enjeu économique et social de maintien des activités agropastorales et de préservation de la ressource fourragère.

Motivation de la mesure

Les équipements jouent sur le mode de fonctionnement de l'exploitation pastorale et donc sur l'impact du troupeau sur l'état de conservation des habitats et espèces associées.

Gestion proposée

Cette mesure concerne les équipements pastoraux tels que les rénovations et créations de cabanes pastorales, points d'eau, clôtures ou tout équipement en rapport avec le multiusage (franchissements de clôtures)

Elle concerne aussi les améliorations de parcours pour une meilleure accessibilité des zones ouvertes attractives.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
4060	Landes alpines et subalpines	80,01
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques en coussinets	464,93
6110	Pelouses calcaires karstiques	71,65
6210	Formation herbeuse sèches semi-naturelles	313,85
6230	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante	61,96
6173	Pelouses calcicoles en gradins et en guirlandes	210,87
6510	Prairies de fauche de basse altitude	56,46
6520	Prairies de fauche de montagne	13,48
7230	Bas marais alcalin	4,97

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	Aquilegia bertolonii
	Animales	<p>Chauves-souris : Murin de Naterrer, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl, Molosse de Cestoni</p> <p>Papillons : Semi-Apollon, Apollon, Azuré du Serpolet, Damier de la succise;</p> <p>Insectes : Magicienne dentelée</p> <p>Reptiles : Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse</p>
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	<p>Protection Nationale : Paeonia officinalis, Gagea villosa, Primula marginata</p> <p>Protection régionale : Arenaria cinerea</p> <p>Protection départementale : Asperge à feuilles aiguës, Carline à feuille d'Acanthe, If, Immortelle, Iris jaune, Lis de Pomponie, Lis martagon, Muguet, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Dianthus deltoïdes subsp deltoïdes, Fritillaria tubiformis, Daphne mezereum, Liliun martagon</p> <p>Livre rouge National : Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Colchicum alpinum, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata</p> <p>Livre rouge PACA : Allium lusitanicum, Androsace villosa, Genista pulchella subsp. Villarsii, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Silene vallesia subsp valesia, , Dianthus deltoïdes subsp deltoïdes, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Festuca alpina, Daphne mezereum, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata, Hypericum coris, Plantago argentina, Liliun martagon</p> <p>Intérêt local : Juniperus nana, Tulipa australis, Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes, Gagea fragifera, Homogynae alpina, Viola biflora, Carex ornithopoda subsp. elongata, Festuca violacea, Lotus alpinus, Saxifraga oppositifolia, Saxifraga exarata, Veronica fruticulosa, Scutellaria alpina, Chaerophyllum aureum, Polygonum bistorta, Sanguisorba officinalis, Succisa pratensis, Trollius europaeus.</p>
	Animales	<p>Papillons : Sablé du sainfoin, Aurore de Provence, Nacré de la filipendule, Echiquier d'Occitanie, Hespérie de l'Epière, Hespérie à bandes jaunes, Sablé Provençal</p> <p>Orthoptères : Ehipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus, Barbitistes serricauda</p> <p>Coléoptères : Vesperus strepens, Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Harminius nigerrimus</p> <p>Escargot : Xerocrassa n.sp.</p>

Données de contractualisation

Localisation	voir carte de localisation des mesures de gestion
Surface	1278,18 ha
Partenaires pressentis	Animateur de site, éleveurs, groupements pastoraux, CERPAM, DDAF, commune

Forme du contrat et cahier des charges général

Les travaux prévus devront correspondre aux préconisations du plan global de gestion pastorale. Cependant, certains d'entre eux peuvent d'ores et déjà être signalés (*cf.* Tableau ci-dessous)

équipement	Nombre ou action	Coût unitaire	Coût total investissement
Cabane de Chiran	Porte d'entrée en bois, pose et fourniture	90	90
Cabane de Peire-Naise	Remise en état de la cabane voûtée : toiture (30m ²), pan de mûr(15m ²)	Toiture :121,26euros/m ² Mûr : 36,59euro/m ²	12417
Cabane de Praoux	A améliorer, rénovation intérieure	213,43euros/jour	426
Point d'eau à aménager	5 : à Peire Naise, sous l'Hauteur (la trappe), Colle basse, clot des ordres, Le Vesse, Praoux	213,43	1067,14
Citerne plastique pour récupérer les eaux de pluies, avec gouttières et enfouissement	4.	1524	6097
Barrière pour changer le biais du troupeau	100m Pavillon	0,46euros/ml	46
Parc de nuit mobile et électrique	40m : un entre Majastres et blieux, à Peire naisse, la Trappe (vers l'Hauteur), à Colle basse, Pavillon	1,83euros/ml	73,18
Parc fixe	2	2286	4573
Appareillage photovoltaïque	5	762,25	3811,23
Héliportage pour 700kg	8	110euros/rotation	880
Impluvium	Clot des ordres	10671	10671

L'essentiel de ces équipements peut être financé sur des crédits pastoraux classiques (Mesure j du PDRN). Ils peuvent également faire l'objet d'un contrat d'Agriculture Durable, avec les éleveurs individuels ou leur groupement.

Indicateurs de suivi

Nombre et nature d'équipements pastoraux réalisés. Montant financier mis en oeuvre.

OBJECTIF 1 : PRESERVATION DES MILIEUX OUVERTS PASTORAUX

Action 1.1 : Préservation des pelouses et landes pastorales

Mesure 1.1.3 Entretien des prairies par la fauche

Rappels des enjeux

- ◆ enjeu majeur de conservation des espèces
- ◆ enjeu majeur de conservation des habitats
- ◆ enjeu de conservation des paysages traditionnels
- ◆ enjeu économique de préservation de la ressource fourragère.

Motivation de la mesure

Les prairies de fauche sont des milieux rares, très riches biologiquement (flore et insectes) et qui par leur physionomie (milieux "ouverts") sont favorables au maintien de nombreux animaux sauvages. En raison des contraintes économiques et sociales induites par la modernisation des pratiques agricoles, l'exploitation de ces milieux est en cours d'abandon. De ce fait, leur surface est en constante régression car la dynamique naturelle tend à leur embroussaillage et à leur reforestation.

Gestion proposée

Cette mesure a pour objectifs :

- ◆ d'entretenir les prairies de basse altitudes par la fauche, en veillant au maintien de la biodiversité,
- ◆ d'adopter un mode d'utilisation de la parcelle raisonné en fonction de la gestion des espèces naturelles.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
6210	Formation herbeuse sèches semi-naturelles	313,85
6510	Prairies de fauche de basse altitude	56,46
6520	Prairies de fauche de montagne	13,48

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	Orthoptère : Magicienne dentelée, Chauves-souris : Murin de Daubenton, Murin de Naterrer Grand rhinolophe, Molosse de Cestoni, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Vespère de Savi, Oreillard gris, Murin à oreilles échanquées, Noctule de Leisler Papillons : Semi-Apollon, Azuré du Serpolet Reptiles : Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Livre rouge PACA : Liliun martagon Protection départementale : Liliun martagon Intérêt local : Sanguisorba officinalis, Polygonum bistorta, Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes, Chaerophyllum aureum
	Animales	Coléoptères : : Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Vesperus strepens, Licinus planicollis Orthoptères : Barbitistes serricauda, Ehipiger terrestris terrestris Papillons : Hespérie de l'Epiare, Hespérie à bandes jaunes, Sablé du Sainfoin, Sablé Provençal, Aurore de Provence, Nacré de la filipendule, Echiquier d'Occitanie

Données de contractualisation

Localisation	voir carte de localisation des mesures de gestion
Surface totale	383,79 ha
Partenaires pressentis	Animateur de site, éleveurs, communes, ADASEA, CERPAM

Forme du contrat et cahier des charges général

Les contrats Natura 2000 pourront prendre la forme des contrats agri-environnementaux en vigueur (*cf.* le cahier des charges des mesures correspondantes ainsi que leur majoration potentielle au titre de Natura 2000²).

Le conseiller agricole en coordination avec l'animateur du site choisira la ou les mesures les plus appropriées à chaque parcelle :

² Un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués.

Code Action		Intitulé de la mesure	Aide en €/ha/an	Marge Natura	Montant retenu en €/ha/an	Surface objectif de contractualisation (ha)	Coût sur 6 ans (€)	N° habitat concernés
2001	A10	Gestion extensive de la prairie	91	Oui	109,2	91	59623	6210 6510 6520
1903	B16	Mise en défens avec clôtures fixes pour ovins-caprins	102	Non	102	3	1836	6210 6510 6520
1903	B 17	Mise en défens avec clôtures fixes pour bovins-équins	91	Oui	109	3	1962	6210 6510 6520
2002	D00	Gestion extensive de la prairie par pâturage obligatoire. Option abandon de la fertilisation	18.29	Oui	21.95	15	1976	6210 6510 6520
1601 Utilisation tardive de la parcelle	A 10	Après le 10 juin	38,11	Oui	45,73	303	83137	6210 6510 6520
	A 20	Après le 30 juin	91,47	Oui	109,76	62	40830	
	A30	Après le 20 juillet	152,45	Oui	182,94	15	16465	
	A 40	Après le 15 août	175,32	Oui	210,38	3	3787	
	A 50	Pelouse sèches peu productives	68,60	Oui	82,32	3	1482	

Les contractants Natura 2000 signaleront chaque année par parcelle ou groupe de parcelle la date de la fauche de la prairie de basse altitude, le volume de foin enlevé (nombre et type de bottes) et les éventuels apports d'engrais effectués.

Les surfaces fauchées seront suivies annuellement.

Indicateurs de suivi

Surface contractualisée

Nombre de CAD contractualisés, comportant les mesures préconisées dans cette fiche.

OBJECTIF 1 : PRESERVATION DES MILIEUX OUVERTS PASTORAUX

Action 1.2 : Restauration des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées

Mesure 1.2.1 Réouverture des milieux embroussaillés au bénéfice des pelouses d'intérêt communautaire

Rappels des enjeux

- ◆ enjeu majeur de conservation des espèces
- ◆ enjeu majeur de conservation des habitats
- ◆ enjeu de conservation des paysages traditionnels
- ◆ enjeu économique de préservation de la ressource fourragère.

Motivation de la mesure

Certaines pelouses ont été récemment reconquises par la lande. Il s'agit de les restaurer dans leur état antérieur par destruction des espèces ligneuses invasives (genêts, buis..).

Gestion proposée

L'objectif est donc de réouvrir les milieux embroussaillés et de les maintenir par la suite à l'état de pelouse.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
4060	Landes alpines et subalpines	80,01
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques en coussinets	464,93
6110	Pelouses calcaires karstiques	71,65
6210	Formation herbeuse sèches semi-naturelles	313,85
6230	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante	61,96
6173	Pelouses calcicoles en gradins et en guirlandes	210,87
6510	Prairies de fauche de basse altitude	56,46
6520	Prairies de fauche de montagne	13,48

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	<i>Aquilegia bertolonii</i>
	Animales	<p>Chauves-souris : Murin de Naterrer, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Sérotine commune, Vespère de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl, Molosse de Cestoni, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Petit rhinolophe</p> <p>Papillons : Semi-Apollon, Apollon, Azuré du Serpolet ; Magicienne dentelée ; Damier de la succise</p> <p>Reptiles : Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse</p>
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	<p>Protection Nationale : <i>Paeonia officinalis</i>, <i>Gagea villosa</i>, <i>Primula marginata</i></p> <p>Protection régionale : <i>Arenaria cinerea</i></p> <p>Protection départementale : Asperge à feuilles aiguës, Carline à feuille d'Acanthe, If, Immortelle, Iris jaune, Lis de Pomponie, Lis martagon, Muguet, <i>Dianthus subacaulis</i> subsp <i>subacaulis</i>, <i>Dianthus deltoides</i> subsp <i>deltoides</i>, <i>Fritillaria tubiformis</i>, <i>Daphne mezereum</i>, <i>Lilium martagon</i></p> <p>Livre rouge National : <i>Dianthus subacaulis</i> subsp <i>subacaulis</i>, <i>Colchicum alpinum</i>, <i>Fritillaria tubiformis</i>, <i>Gagea villosa</i>, <i>Primula marginata</i>, <i>Arenaria cinerea</i>, <i>Fritillaria involucrata</i></p> <p>Livre rouge PACA : <i>Allium lusitanicum</i>, <i>Androsace villosa</i>, <i>Genista pulchella</i> subsp. <i>Villarsii</i>, <i>Dianthus subacaulis</i> subsp <i>subacaulis</i>, <i>Silene vallesia</i> subsp <i>valesia</i>, , <i>Dianthus deltoides</i> subsp <i>deltoides</i>, <i>Fritillaria tubiformis</i>, <i>Gagea villosa</i>, <i>Festuca alpina</i>, <i>Daphne mezereum</i>, <i>Primula marginata</i>, <i>Arenaria cinerea</i>, <i>Fritillaria involucrata</i>, <i>Hypericum coris</i>, <i>Plantago argentina</i>, <i>Lilium martagon</i></p> <p>Intérêt local : <i>Juniperus nana</i>, <i>Tulipa australis</i>, <i>Centaurea variegata</i>, <i>Gentiana cruciata</i>, <i>Filipendula vulgaris</i>, <i>Rumex nebroïdes</i>, <i>Gagea fragifera</i>, <i>Homogynae alpina</i>, <i>Viola biflora</i>, <i>Carex ornithopoda</i> subsp. <i>elongata</i>, <i>Festuca violacea</i>, <i>Lotus alpinus</i>, <i>Saxifraga oppositifolia</i>, <i>Saxifraga exarata</i>, <i>Veronica fruticulosa</i>, <i>Scutellaria alpina</i>, <i>Chaerophyllum aureum</i>, <i>Polygonum bistorta</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>, <i>Succisa pratensis</i>, <i>Trollius europaeus</i>.</p>
	Animales	<p>Papillons : Sablé du sainfoin, Aurore de Provence, Nacré de la filipendule, Echiquier d'Occitanie, Hespérie de l'Épiaire, Hespérie à bandes jaunes, Sablé Provençal</p> <p>Orthoptères : <i>Ephippiger terrestris terrestris</i>, <i>Barbitistes obtusus</i>, <i>Barbitistes serricauda</i></p> <p>Coléoptères : <i>Vesperus strepens</i>, <i>Licinus planicollis</i>, <i>Rhizotrogus vicinus</i>, <i>Harminius nigerrimus</i>, <i>Athous puncticollis</i>, <i>Athous frigidus</i>, <i>Anthaxia thalassophila</i>, <i>Harminius nigerrimus</i></p> <p>Escargot : <i>Xerocrassa n.sp.</i></p>

Données de contractualisation

Localisation	voir carte de localisation des mesures de gestion
Surface totale	1273,21 ha
Partenaires pressentis	Animateur de site, éleveurs, communes, ADASEA, CERPAM

Forme du contrat et cahier des charges général

Les contrats Natura 2000 pourront prendre la forme des contrats agri-environnementaux en vigueur (*cf.* le cahier des charges des mesures correspondantes ainsi que leur majoration potentielle au titre de Natura 2000³).

Le conseiller agricole en coordination avec l'animateur du site choisira la ou les mesures les plus appropriées à chaque parcelle :

Code Action	Intitulé de la mesure	Aide en €/ha/an	Marge Natura	Montant retenu en €/ha/an	Surface objectif de contractualisation (ha)	Coût sur 6 ans (€)	N° habitat concernés	
1901	A 11	Ouverture de parcelle fortement embroussaillée	274	Non	274	100	164400	4060 4090 6110 6210 6230 6173 6510 6520
1902	A 11	Ouverture de parcelle moyennement embroussaillée	129	Non	129	50	38700	<i>Id.</i>
1905	A 00	Écobuage raisonné	53	Oui	63,6	30	11448	<i>Id.</i>

L'animateur veillera au maintien d'une mosaïque des différents types de pelouses et landes d'intérêt communautaire.

L'écobuage raisonné est à mener sur des genêts, sur des broussailles supraméditerranéenne à Buis, de l'Avoine toujours verte lorsqu'elle est envahissante sur les pelouses et landes pastorales d'intérêt communautaire. L'opération de brûlage ne pourra être renouvelée qu'une fois pendant la durée du CAD.

Indicateurs de suivi

Surface contractualisée.

Nombre de CAD contractualisés, comportant les mesures préconisées dans cette fiche.

Le suivi des zones traitées par brûlage dirigé se fait par report sur le SIG des surfaces annuellement brûlées.

³ Un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués.

OBJECTIF 1 : PRESERVATION DES MILIEUX OUVERTS PASTORAUX

Action 1.2 : Restauration des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées

Mesure 1.2.2 Restauration et préservation des pelouses calcicoles dans une forêt claire de pins sylvestres, quartier La Baumont

Rappels des enjeux

- ◆ enjeu majeur de conservation des espèces
- ◆ enjeu majeur de conservation des habitats
- ◆ enjeu de conservation des paysages traditionnels
- ◆ enjeu économique de préservation de la ressource fourragère.

Motivation de la mesure

Certaines pelouses, qui ont été récemment reconquises par la forêt, ont toutefois gardé leur richesse biologique initiale. Il s'agit de les restaurer dans leur état antérieur par destruction des espèces forestières (pins).

Gestion proposée

La réhabilitation d'un réseau de pelouses mésoxérophiles à tendance continentale (Mésobromion) à l'intérieur des accrus de pin sylvestre nécessite des coupes et des débroussaillments.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
6210	Formations herbeuses sèches semi naturelle	238,03

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	Chauves-souris : Murin de Daubenton , Murin de Naterrer, Noctule de Leisler , Grand rhinolophe, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune , Pipistrelle commune , Pipistrelle de Kuhl , Vespère de Savi , Oreillard gris , Molosse de Cestoni Papillon : Azuré du serpolet Orthoptères : Magicienne dentelée
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Intérêt local : Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes
	Animales	Papillons :Hespérie de l'Epiaire, Hespérie à bandes jaunes, Sablé du Sainfoin, Sablé Provençal Orthoptères : Barbitistes serricauda Coléoptères : Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Vesperus strepens

Données de contractualisation

Localisation	voir carte de localisation des mesures de gestion
Surface	238,03 ha
Partenaires pressentis	Animateur de site, éleveurs, groupements pastoraux, DIREN

Forme du contrat et cahier des charges général

Ces ouvertures de peuplement se feront par broyage ou brûlage des broussailles et par coupe de pins sylvestres afin de créer un réseau de pelouses en mésobromion avec celles déjà existantes sous le ravin de l'escarcelle (l'Hermas) :

Cahier des charges général	Intitulé de la mesure	Surface prévisionnelle	Coût moyen/ ha en euros	Coût prévisionnel sur 6 ans
Coupe de Pins sylvestre	F 27 005	10 ha	2000	20000
Broyage de broussailles au broyeur	F 27 005	12 ha	500	6000
Brûlage dirigé ponctuel des broussailles				1000

Afin de limiter le dérangement de la faune sauvage et la destruction d'espèces remarquables, l'animateur rédigera, pour les travaux à mener sur site, un cahier des charges précis qui s'imposera à l'exploitant. Il est bien évidemment souhaitable que ces travaux soient suivis par une gestion pastorale adaptée, visant à maîtriser la repousse.

Indicateurs de suivi

- ◆ surfaces contractualisées et traitées,
- ◆ résultats des suivis de la composition floristique, développés dans l'objectif n°5

OBJECTIF 1 : PRESERVATION DES MILIEUX OUVERTS PASTORAUX

Action 1.2 : Restauration des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées

Mesure 1.2.3 Restauration et préservation des landes en coussinets à Genet de Villars et des pelouses enrichies en chaméphytes des crêtes.

Rappels des enjeux

- ◆ enjeu majeur de conservation des espèces
- ◆ enjeu majeur de conservation des habitats
- ◆ enjeu de conservation des paysages traditionnels

Motivation de la mesure

Les landes à genêt de Villars font l'objet d'un envahissement lent par d'autres végétaux ligneux (genêt cendré, buis), qui peuvent à terme provoquer leur disparition.

Gestion proposée

Il s'agit de limiter le développement de la végétation concurrente par des débroussaillments légers et une conduite pastorale contrôlée. Afin de limiter le dérangement de la faune sauvage et la destruction d'espèces remarquables, l'animateur rédigera, pour les travaux à mener sur site, un cahier des charges précis qui s'imposera à l'exploitant.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
4090	Landes en coussinets à Genet de villars et pelouses enrichies en chaméphytes des crêtes	24,35

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	Chauve-souris : Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, , Petit rhinolophe, sérotine commune, Vespere de savi, Pipistrelle de kuhl Papillons : Azuré du serpolet Insecte : Magicienne dentelée
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Livre rouge PACA : Allium lusitanicum, Androsace villosa Genista pulchella subsp. villarsii, Silene vallesia subsp valesia Intérêt local : Tulipa australis
	Animales	Papillons : Sablé du Sainfoin

Données de contractualisation

Localisation	voir carte de localisation des mesures de gestion
Surface	52,64 ha
Partenaires pressentis	Animateur de site, éleveur, DDA, ONF

Forme du contrat et cahier des charges général

Les contrats Natura 2000 pourront prendre la forme des contrats agri-environnementaux en vigueur (*cf.* le cahier des charges des mesures correspondantes ainsi que leur majoration potentielle au titre de Natura 2000⁴).

Le conseiller agricole en coordination avec l'animateur du site choisira la ou les mesures les plus appropriées à chaque parcelle :

Code Action	Intitulé de la mesure	Aide en €/ha/an	Marge Natura	Montant retenu en €/ha/an	Surface objectif de contractualisation (ha)	Coût sur 6 ans (€)	N° habitat concernés	
1903	A11	Gestion du pâturage - technique du gardiennage serré	30.49 à 53.36	Oui	36.59 à 64.03	12	2634 à 4610	4090
1903	Gestion du pâturage ovin-caprin en parcs clôturés fixes :							
	B12	Note de contrainte de 0 à 6	81	Non	81	1	486 à 612	4090
	B14	Note de contrainte de 7 à 12	91	Non	91			
	B16	Note de contrainte de 13 à 18	102	Non	102			
1903	Gestion fine du pâturage ovin-caprin en parcs mobiles :							
	B32	Note de contrainte de 0 à 6	137	Non	137	1	822 à 1098	4090
	B34	Note de contrainte de 7 à 12	160	Non	160			
	B36	Note de contrainte de 13 à 18	183	Non	183			

Par ailleurs, des débroussailllements manuels seraient également souhaitables, dont les sources de financemet seraient à rechercher par l'animateur :

Cahier des charges général	Surface prévisionnelle (Ha)	Coût moyen/ ha en euros	Total en investissement sur 6 ans
Débroussailllements manuels	24,35	1700 /ha	41395

Indicateurs de suivi

- ◆ surfaces contractualisées et traitées,
- ◆ résultats des suivis de la composition floristique

⁴ Un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués.

OBJECTIF 2 : PRESERVATION DES MILIEUX FORESTIERS

Action 2.1 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées.

Mesure 2.1.1.

Incitation à la réalisation de plans simples de gestion en forêt privée intégrant les objectifs du document d'objectifs pour la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Rappels des enjeux

- ◆ enjeu fort de conservation des espèces
- ◆ enjeu moyen de conservation des habitats
- ◆ enjeu de conservation des paysages traditionnels

Motivation de la mesure

Certaines forêts pourraient être transformées par plantation ou exploitées brutalement sans tenir compte de la pérennité des habitats.

Gestion proposée

Réaliser des plans simples de gestion en forêt privée pour agir en faveur d'une plus grande biodiversité. Prendre en compte les problématiques environnementales dans l'exploitation forestière.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9150	Hêtraie calcicole	71,02
9180*	Forêt de pentes et de ravins du Tilio-acerion	18,09
91E0 et 3240	Forêts alluviales résiduelles	15,79
92.A0 et 3240	Forêts galeries Salix alba et Populus albas	23,36
5210	Formation de Genévriers thurifère	ponctuel

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	<p>Coléoptères : Lucane cerf-volant, Grand capricorne</p> <p>Orthoptères :Magicienne dentelée</p> <p>Papillons : Semi apollon , Azuré du serpolet , Apollon.</p> <p>Chauves-souris : Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler , Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de Savi, Pipistrelle commune , Oreillard gris , Pipistrelle de Kuhl</p> <p>Mammifère : Lynx d'Europe</p> <p>Reptiles : Lézard vert, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre vipérine, Lézard des murailles</p> <p>Batraciens : Crapaud des joncs, Alyte accoucheur, Grenouille rousse</p>
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	<p>Protection régionale : Asplenium scolopendrium</p> <p>Protection départementale : Taxus baccata, Liliun martagon,</p> <p>Livre rouge national : Aethionema saxatile, Telephium imperati,</p> <p>Livre rouge PACA : Daphne mezereum, Fritilaria involucrata, Aethionema saxatile, Asplenium scolopendrium, Poa flaccidula</p> <p>Intérêt local : Tilia x vulgaris, Betula verrucosa, Iris lutescens</p>
	Animales	<p>Coléoptères : : Pterostichus funestes, licinus planicollis, Trypocoris vernalis fauveli, Rhizotrogus vicinus, Corymbia fontanayi, Purpuricenus globulicollis, Dichronychus incanus, Polydrusus griseomaculatus</p> <p>Orthoptères : Barbitistes serricauda, Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus</p> <p>Escargots : Argna ferrari blanci, Chondrina megacheilos caziotana, Cochodina comensis comensis, Euconulus callopectius, Carychium mariae, Cochlostoma macei</p>

Données de contractualisation

Surface prévisionnelle sur 5 ans	Coût moyen (euros/ha)	Coût prévisionnel moyen sur 6 ans (euros)
28,5	12,20	347,70

Localisation		Toute forêt privée
Surface		128,26 ha
Partenaires pressentis		CRPF, animateur des site, propriétaires privés,
Coût prévisionnel sur 6 ans	Coût investissement	347,7 euros
	Coût fonctionnement	

Cahier des charges général

Les Plans Simples de Gestion seront supervisés par le Centre Régional de la Propriété Forestière et devraient intégrer la préservation des richesses naturelles dans leurs objectifs à l'occasion de leur établissement, révision ou adaptation, si elle est nécessaire.

Financés par l'état sur crédits spécifiques Natura 2000.

Le gestionnaire de la forêt s'engage sur les sous-mesures suivantes :

1- Sur les zones de colonisation ou de taillis mal venant, engagement à ne pas transformer la hêtraie par plantation afin de permettre une maturation de la forêt.

2- Sur les zones les plus riches, engagement à traiter la forêt selon la méthode de la futaie par conversion en futaie ou futaie sur souche.

3- Engagement à ne pas prélever par éclaircie,

- plus de la moitié du couvert total si celui-ci est supérieur ou égal à 80 %

- plus du tiers si celui-ci est compris entre 60 et 80 %.

Interdiction d'éclaircie pour un couvert inférieur à 60 %.

Les prélèvements devront être effectués de manière homogène sur les parcelles ; le diamètre des trouées éventuelles ne devra pas dépasser deux fois la hauteur du peuplement.

4- Engagement à maintenir tous les feuillus morts sur pied dans les zones où la sécurité publique ne peut être mise en cause et à laisser en place le maximum d'arbres morts à terre.

5- Engagement à minimiser les impacts sur les milieux naturels lors de la création d'une desserte forestière :

- ne pas porter atteinte à un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire,

- effectuer les terrassements à une période de gêne minimale pour la faune,

assurer de manière physique, réglementaire et avec la signalisation appropriée, l'interdiction de circulation à toutes autres fins que celles justifiant la création de la desserte.

6- Le maintien, d'îlots de forêts mature

7- En cas de décision de mise en régénération, les plantations seront à proscrire sauf si la régénération naturelle a échoué.

Si l'on doit recourir à la plantation, il faudra obtenir des dérogations afin d'élever des plants provenant de graines prélevées dans la même forêt

8- Toute tentative de régénération naturelle devra être prudente et les coupes de régénération très progressives. Les coupes d'ensemencement devront être réalisées seulement après une bonne fructification.

En contre-partie de l'application de ces préconisations de gestion dans les PSG, l'Etat se substitue aux propriétaires pour le paiement des taxes foncières.

Indicateurs de suivi

Nombre de PSG prenant en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Action 2.1 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées.

Mesure 2.1.2

Mise en conformité des aménagements forestiers et des Plans Simples de Gestion avec le Document d'Objectifs

Rappels des enjeux

- ◆ enjeu fort de conservation des espèces
- ◆ enjeu moyen de conservation des habitats
- ◆ enjeu de conservation des paysages traditionnels

Motivation de la mesure

Certaines forêts pourraient être transformées par plantation ou exploitées brutalement sans tenir compte de la pérennité des habitats.

Gestion proposée

Réviser les aménagements forestiers et les plans simples de gestion pour agir en faveur d'une plus grande diversité biologique : intégrer le cahier des charges de la mesure 2.1.1) dans les documents de gestion. Prendre en compte les problématiques environnementales dans l'exploitation forestière.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9150	Hêtraie calcicole	71,02
9180*	Forêt de pentes et de ravins du Tilio-acerion	18,09
91E0 et 3240	Forêts alluviales résiduelles	15,79
92.A0 et 3240	Forêts galeries Salix alba et Populus albas	23,36
5210	Formation de Genévriers thurifère	ponctuel

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	<p>Coléoptères : Lucane cerf-volant, Grand capricorne</p> <p>Orthoptères : Magicienne dentelée</p> <p>Papillons : Semi apollon , Azuré du serpolet , Apollon.</p> <p>Chauves-souris : Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler , Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de Savi, Pipistrelle commune , Oreillard gris , Pipistrelle de Kuhl</p> <p>Mammifère : Lynx d'Europe</p> <p>Reptiles : Lézard vert, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre vipérine, Lézard des murailles</p> <p>Batraciens : Crapaud des joncs, Alyte accoucheur, Grenouille rousse</p>
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	<p>Protection régionale : Asplenium scolopendrium</p> <p>Protection départementale : Taxus baccata, Lilium martagon,</p> <p>Livre rouge national : Aethionema saxatile, Telephium imperati,</p> <p>Livre rouge PACA : Daphne mezereum, Fritilaria involucrata, Aethionema saxatile, Asplenium scolopendrium, Poa flaccidula</p> <p>Intérêt local : Tilia x vulgaris, Betula verrucosa, Iris lutescens</p>
	Animales	<p>Coléoptères : Pterostichus funestes, Licinus planicollis, Trypocoris vernalis fauveli, Rhizotrogus vicinus, Corymbia fontanayi, Purpuricenus globulicollis, Dichronychus incanus, Polydrusus griseomaculatus</p> <p>Orthoptères : Barbitistes serricauda, Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus</p> <p>Escargots : Argna ferrari blanci, Chondrina megacheilos caziotana, Cochodina comensis comensis, Euconulus callopectius, Carychium mariae, Cochlostoma macei</p>

Données de contractualisation

Surface prévisionnelle sur 6 ans	Cout moyen (euros/ha)	Cout prévisionnel moyen sur 6 ans (euros)
269,28	16,77	4515,826 euros

Localisation		Toute forêt publique
Surface		269,28ha
Partenaires pressentis		ONF, CRPF, propriétaires de forêt privée, animateur de site
Coût prévisionnel sur 6 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	4515,826 euros

Cahier des charges général

Le cahier des charges de la mesure 2.1.1. est à respecter au cours de la révisions des aménagements et des plans simples de gestion.

En contre partie de l'application de ce cahier ds charges, l'Etat se subsitue aux propriétaires pour le paiement des taxes foncières.

Indicateurs de suivi

Nombre de PSG et d'aménagements forestiers prenant en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Action 2.1 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées.

Mesure 2.1.3

Création et entretien de clairières afin de favoriser le développement des lépidoptères, coléoptères et chiroptères

Rappels des enjeux

- ◆ enjeu fort de conservation des espèces
- ◆ enjeu moyen de conservation des habitats

Motivation de la mesure

Certains lépidoptères affectionnent particulièrement l'ambiance des clairières qui tamponnent le climat et constituent une bonne protection contre le vent. La création de ces clairières sera également favorable à l'épanouissement d'une flore spécifique ainsi qu'à d'autres insectes en particulier les libellules.

Gestion proposée

Augmenter les populations de Lépidoptères coléoptères et chiroptères par création de clairières en forêt dense favorables à leur biologie.

Habitats et espèces concernés

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	<p>Coléoptères : Lucane cerf-volant, Grand capricorne</p> <p>Orthoptères : Magicienne dentelée</p> <p>Papillons : Semi apollon, Azuré du serpolet, Apollon.</p> <p>Chauves-souris : Murin de Daubenton, Murin à oreille échancrée, Noctule de Leisler, Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Oreillard gris, Pipistrelle de Kuhl</p> <p>Mammifère : Lynx d'Europe</p> <p>Reptiles : Lézard vert, Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles</p> <p>Batraciens : Crapaud des joncs, Alyte accoucheur, Grenouille rousse</p>
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	<p>Protection départementale : Taxus baccata, Liliun martagon,</p> <p>Livre rouge national : Aethionema saxatile, Telephium imperati,</p> <p>Livre rouge PACA : Daphne mezereum, Fritilaria involucrata, Aethionema saxatile, Asplenium scolopendrium, Poa flaccidula</p> <p>Intérêt local : Tilia x vulgaris, Betula verrucosa, Iris lutescens</p>
	Animales	<p>Coléoptères : Pterostichus funestes, Icinus planicollis, Trypocoris vernalis fauveli, Rhizotrogus vicinus, Corymbia fontanayi, Purpuricenus globulicollis, Dichronychus incanus, Polydrusus griseomaculatus</p> <p>Orthoptères : Barbitistes serricauda, Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus</p> <p>Escargots : Argna ferrari blanci, Chondrina megacheilos caziotana, Cochodina comensis comensis, Euconulus callopietius, Carychium mariae, Cochlostoma macei</p>

Habitats concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9150	Hêtraie calcicole	71,02
9180*	Forêt de pentes et de ravins du Tilio-acerion	18,09
91E0 et 3240	Forêts alluviales résiduelles	15,79
92.A0 et 3240	Forêts galeries Salix alba et Populus alba	23,36
5210	Formation de Genévriers thurifère	ponctuel
	Forêts de pin noir	200

NB : Les habitats concernés sont les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèce d'intérêt communautaire.

Données de contractualisation

Localisation		Toute forêt
Surface		128,26 ha
Partenaires pressentis		ONF, Proserpine, éleveurs, groupements pastoraux, universités

	N° mesure	Surface prévisionnelle ou jour de travail	Coût (euros/ha ou euros/jour)	Coût prévisionnel sur 6 ans
Mesures Création de clairières à l'intérieur des forêts	F 27 001	3 ha	3000	9000
Expertise pour implantation		5 jours	500	2500

Cahier des charges général

Dans les forêts domaniales, l'entretien, voir la création de clairières serait également favorable à l'augmentation de la diversité biologique.

La taille minimale des clairières devra être de 500 m². Leur répartition spatiale devra être étudiée de façon à ce qu'elles constituent un réseau dans les peuplements.

Indicateurs de suivi

Nombre de clairières créées. Nombre d'individus de papillons contactés.

Action 2.1 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées.

Mesure 2.1.4

Création et entretien de mares forestières afin de favoriser le développement des populations de Reptiles et Batraciens d'intérêt communautaire.

Rappels des enjeux

- ◆ enjeu fort de conservation des espèces
- ◆ enjeu fort de conservation des habitats

Motivation de la mesure

Le faible nombre de points d'eau permanents est une des causes de la faiblesse des populations de batraciens. La création de ces points d'eau sera en outre favorable à de nombreuses espèces animales en particulier les insectes et donc leurs prédateurs au nombre desquels figurent les chauves-souris.

Gestion proposée

Créer des mares et favoriser les populations de reptiles et batraciens.

Habitats et espèces concernés

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	<p>Reptiles : Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Coronnelle lisse</p> <p>Batraciens : Crapaud des joncs, Alyte accoucheur</p> <p>Coléoptères : Lucanus cervus, Grand capricorne</p> <p>Lépidoptères : Semi apollon</p> <p>Chauves-souris : Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de Savi, Pipistrelle, Oreillard, Pipistrelle de Kuhl.</p>
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	<p>Protection nationale : Asplenium scolopendrium</p> <p>Protection départementale : Taxus baccata , Daphne mezereum, Liliun martagon</p> <p>Livre rouge national : Fritillaria involucrata, Blysmus compressus, Parnassia palustris</p> <p>Livre rouge PACA : Daphne mezereum, Fritillaria involucrata, Poa flaccidula, Epipactis palustris</p> <p>Intérêt local Trollius europaeus: Tilia x vulgaris, Betula verrucosa, Saxifraga rotundifolia, Succisa pratensis, Carex davalliana, Eriophorum latifolium , Sanguisorba officinalis, Succisa pratensis.</p>
	Animales	<p>Orthoptères : Ehipiger terrestris terrestris</p> <p>Coléoptères : Pterostichus funestes, licinus planicollis.), Trypocoris vernalis fauveli, Rhizotrogus vicinus, Corymbia fontanayi, Purpuricenus globulicollis, Dichronychus incanus, Polydrusus griseomaculatus, Licinus planicollis, Athous puncticollis.</p> <p>Batraciens : Grenouille rousse</p> <p>Escargots : Argna ferrari blanci, Chondrina megacheilos caziotana, Cochodina comensis comensis, Euconulus callopticus, Euconulus allopticus, Carychium mariae, Cochlostoma macei</p> <p>Reptiles : Couleuvre vipérine</p>

Habitats concernés*	
Code Eur15	Intitulé
9150	Hêtraies calcicoles
9180*	Forêt de ravins du Tilo-acerion
91 ^E 0 et 3240	Forêt alluviale résiduelle
92.A0 et 3240	Forêt galeries à salix alba et Populus albas
6520	Prairie de fauche de basse altitude
7230	Bas marais alcalins

NB : Les habitats concernés sont les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèce d'intérêt communautaire.

Données de contractualisation

Localisation		Toute forêt
Surface		ha dont % CNS, % FD, % privé et % FC
Partenaires pressentis		ONF, forêt privée, universités

Cahier des charges général

Les mesures des objectifs 1 et 2 devraient favoriser les espèces de reptiles et batraciens.

Liens avec les mesures du volet Environnement-Territoire des CAD

Voir les cahiers des charges des mesures CAD, l'animateur choisira la ou les mesures les plus appropriées à chaque parcelle :

Code Mesure t		Intitulé	Aide en /mare/an	Nombre de mares prévues	Coût prévisionnel sur 6 ans
A HE	006	Création et entretien de mares	146,35	5	4390

- ◆ Cahiers des charges pour les autres gestionnaires de l'espace Identiques aux cahiers des charges des mesures CAD du volet Environnement-Territoire.
- ◆ Clauses spécifiques- les outils utilisés et la période des travaux devront être adaptés à la biologie des espèces.

Indicateurs de suivi

Nombre de mares créées. Nombre d'individus de batracien rencontrés lors des comptages

Action 2.2 : Préservation contre les incendies de forêts pouvant être nuisible à des habitats d'intérêt communautaires

Mesure 2.2.1.

Maîtrise d'un écobuage respectueux des hêtraies et des genévriers thurifères

Rappels des enjeux

- ◆ enjeu fort de conservation des espèces
- ◆ enjeu moyen de conservation des habitats
- ◆ enjeu de conservation des paysages traditionnels

Motivation de la mesure

Les écobuages non maîtrisés peuvent être dangereux pour les hêtraies lorsqu'ils sont pratiqués à proximité de celles-ci.

Gestion proposée

Encadrement de la pratique de l'écobuage à proximité des hêtraies et des junipérais.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9150	Hêtraies calcicoles	71,02

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	<p>Coléoptères : Lucane cerf-volant, Grand capricorne</p> <p>Papillons : Semi apollon</p> <p>Chauve-souris : Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Oreillard gris, Pipistrelle de Kuhl.</p> <p>Reptiles : Lézard vert, Couleuvre verte et jaune</p>
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	<p>Protection départementale : Taxus baccata, Liliun martagon,</p> <p>Livre rouge PACA : Daphne mezereum, Fritilaria involucrata</p>
	Animales	<p>Coléoptères : Pterostichus funestes, Icinus planicollis, Trypocoris vernalis fauveli, Rhizotrogus vicinus, Corymbia fontanayi, Purpuricenus globulicollis</p>

Données de contractualisation

Localisation		Idem genévriers thurifères
Surface		71,02 ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, ONF, DDAF, cellule départementale brûlage dirigé, CERPAM
Coût prévisionnel sur 5 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	8700

Cahier des charges général	Nombre de jours pour 6 ans ou	Coût moyen journée ou	Coût prévisionnel sur 6 ans
----------------------------	-------------------------------	-----------------------	-----------------------------

42/118

	surface	ha	
Receuil et saisie des déclarations de brûlage	20	170 / ha	3400
Mise en œuvre du processus "brulage dirigé"	20	170 / ha	3400
Réalisation du cahier des charges	2	225	450

Cahier des charges général

Le document d'objectifs ne précisera pas de cahiers des charges par écrit pour la mise en œuvre d'un brûlage .

Il faudra respecter les habitats d'intérêt communautaires et prioritaires.

Les propriétaires ou ayants droits de terrains situés à moins de 100 m d'une hêtraie calcicole sèche sont tenus de signaler leur intention de pratiquer un écobuage sur les parcelles concernées au moins 2 mois avant la date prévue.

La cellule départementale brûlage dirigé enregistrera les demandes d'écobuage et mettra en œuvre le processus de brûlage dirigé.

Les modalités techniques à appliquer et le calendrier seront étudiés par la cellule départementale " brûlages dirigés " et discutés avec l'animateur de site. L'animateur de site devra s'assurer du respect des habitats et espèces d'intérêt communautaire et du cahier des charges.

Cette prescription sera reprise dans l'arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu.

Les plans des zones d'application de cette prescription seront affichés en mairie. Un cahier des charges précis sera fixé pour chaque chantier.

Indicateurs de suivi

Nombre de déclaration de pratique d'un écobuage.

Remarques

Le document d'objectif ne définira pas de cahier des charges précis pour la mise en œuvre d'un brûlage dirigé puisque ce cahier des charges doit être adapté au cas par cas, en fonction des habitats et de la présence des espèces de la directive.

OBJECTIF 3 : ASSURER LA CONSERVATION DES MILIEUX ROCHEUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Action 3.1 : Veille permanente sur les différents projets et activités existantes sur le site

Mesure 3.1.1 Veille permanente sur les différents projets d'aménagement des falaises

Rappels des enjeux

- ◆ enjeu fort de conservation des espèces
- ◆ enjeu moyen de conservation des habitats

Motivation de la mesure

Une exploitation touristique inconsidérée des falaises peut conduire à la disparition de certaines espèces sensibles au dérangement.

Gestion proposée

L'obligation du maintien de l'état de conservation des falaises implique d'être au fait de tout projet d'aménagement pouvant avoir un impact sur la falaise et la faune et la flore associées.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
8120	Eboulis eutriques	74,69
8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles des Alpes	107,63
8213	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	41,91
8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, communautés des étages supra à oroméditerranéens	97,89
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	ponctuel
5210	Matorral arborescents à <i>Juniperus spp</i>	Ponctuel
4060	Landes alpines et boréales	80,01

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	Ruscus aculeatus
	Animales	Chauves-souris : Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl.
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale : Moehringia intermedia, Delphinium fissum, Phyteuma charmelii, Primula marginata Protection départementale : Delphinium fissum, Ruscus aculeatus Livre rouge National : Moehringia intermedia, Saxifraga callosa subsp. Callosa, Delphinium fissum, Festuca alpina, Livre rouge PACA : Campanula alpestris; Asplenium trichomanes subsp. Pachyrachis, Saxifraga callosa subsp. callosa, Thymelaea dioica, Delphinium fissum, Hypericum coris, Bupleurum petraeum, Phyteuma charmelii Intérêt local : Sedum telephium, Helictotrichon setacea, Saxifraga oppositifolia, Viola biflora
	Animales	Escargots : Chondrina megacheilos caziotana

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	Chauves-souris : Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, Grand murin, Oreillard gris, Barbastelle, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl Insecte : Magicienne dentelée Reptiles : Lézard des murailles, Lézard vert
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Asplenium trichomanes subsp. pachyrachis, Hyper Moehringia intermedia : protégée au niveau national et inscrite au Livre Rouge National, Saxifraga callosa subsp. callosa, (subendémique des Alpes méridionales), Sedum telephium, Thymelaea dioica ; Delphinium fissum, Festuca breistrofferi, Hypericum coris, Ruscus aculeatus ; Bupleurum petraeum, Festuca alpina, Helictotrichon setacea, Phyteuma charmelii, Primula marginata, Saxifraga oppositifolia, Viola biflora
	Animales	Oiseaux : Aigle royal, Faucon crécerelle, Faucon pèlerin, Hibou grand duc, Martinet à ventre blanc, Hironnelle de roche, Hironnelle de fenêtre, Tichodrome échelette, Crave à bec rouge, Grand corbeau, Rougequeue noir, Merle de roche Escargot : Chondrina megacheilos caziotana Papillon : Azuré du serpolet, Sablé provençal, Sablé du sainfoin Insectes : <i>Ephipiger terrestris terrestris</i> , <i>Barbitistes obtusus</i>

Données de contractualisation

Localisation		Falaises
Surface		543,15ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, DDE, DDJS, CG, CDT

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
veille permanente des aménagements auprès des différents aménageurs possibles de falaises	1	225	1350
réunions de concertation pour l'élaboration de mesures de gestion	1	225	1350

Cahier des charges général

L'animateur de site mènera une veille permanente des aménagements auprès des différents aménageurs possibles de falaises et proposera, en concertation avec les aménagistes des propositions de gestion.

Indicateurs de suivi

OBJECTIF 3 : ASSURER LA CONSERVATION DES MILIEUX ROCHEUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Action 3.1 : Veille permanente sur les différents projets et activités existantes sur le site

Mesure 3.1.2.

Création d'un partenariat avec les professionnels du tourisme et les associations

Gestion proposée

Limitier le dérangement des espèces rupicoles ; assurer la sensibilisation et l'information des pratiquants des disciplines sportives concernées

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
5210	Matorral arborescents à <i>Juniperus spp</i>	
4060	Landes alpines et boréales	
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	61,80
8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, communautés des étages supra à oroméditerranéens	13,2
8310	Grottes non exploitée par le tourisme	

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	<i>Ruscus aculeatus</i>
	Animales	Chauves-souris : Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl.
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale : <i>Moehringia intermedia</i> , <i>Delphinium fissum</i> , <i>Phyteuma charmelii</i> , <i>Primula marginata</i> Protection départementale : <i>Delphinium fissum</i> , <i>Ruscus aculeatus</i> Livre rouge National : <i>Moehringia intermedia</i> , <i>Saxifraga callosa</i> subsp. <i>Callosa</i> , <i>Delphinium fissum</i> , <i>Festuca alpina</i> , Livre rouge PACA : <i>Campanula alpestris</i> ; <i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>Pachyrachis</i> , <i>Saxifraga callosa</i> subsp. <i>callosa</i> , <i>Thymelaea dioica</i> , <i>Delphinium fissum</i> , <i>Hypericum coris</i> , <i>Bupleurum petraeum</i> , <i>Phyteuma charmelii</i> Intérêt local : <i>Sedum telephium</i> , <i>Helictotrichon setacea</i> , <i>Saxifraga oppositifolia</i> , <i>Viola biflora</i>
	Animales	Escargots : <i>Chondrina megacheilos caziotana</i>

Données de contractualisation

Localisation		Sans objet
Surface		ha dont % CNS, % FD, % privé et 5% FC
Partenaires pressentis		Animateur de site, Parc du Verdon, ADRI, DDJS, fédérations sportives, CG, DIREN, comités départementaux d'activités de pleine nature

Cahier des charges général	Nombre de jours par an	Coût journée d'un chargé de	Coût prévisionnel sur 6 ans
----------------------------	------------------------	-----------------------------	-----------------------------

		mission au parc	
Participation au comité départemental de la montagne et de l'escalade	2	225	2700
Participation au comité départemental de vol libre	2	225	2700
Participation au comité départemental de vol à voile	2	225	2700
Participation au comité départemental de randonnée pédestre	2	225	2700
Réunion de sensibilisation auprès des structures fédérales et associatives.	3	225	4050

Cahier des charges général

Toutes les mesures envisagées seront mises en application dans la concertation.

1- modifier ou supprimer certains sentiers menant à des sites de nidification d'oiseaux rupestres. Certains cheminements marginaux conduisant à proximité d'aires de reproduction doivent être supprimés ou modifiés dans leur tracé (Gorges de Trévans).

2- La mesure à établir en liaison avec les fédérations sportives concernées consiste à :

- Interdire la pratique de l'escalade et l'équipement de nouvelles voies sur les falaises favorables à la nidification sur les sites non encore exploités.

Localisation : falaises du Montdenier, Gorges de Trévans, l'Hauteur.

- Dissuader ou limiter le survol pendant la période de nidification des espèces rupicoles (du 15 décembre au 30 juin selon les espèces).

Localisation : Serre de Montdenier, gorges de Trévans

Dans le même esprit, tout projet d'équipement touristique de parcours en falaise (via ferrata) n'est pas souhaitable.

Sensibilisation sur les richesses biologiques et le fragilité de ces habitats lors de réunions avec les structures fédérales et associatives.

Remarques

La Ligue de Protection des Oiseaux des Alpes de Haute Provence a organisé un colloque sur « la falaise : sport de montagne et patrimoine naturel » en octobre 2002. Les actes de ce colloque seront bientôt disponibles.

Le PNRV travaille également, dans le cadre du schéma des activités sportives de pleine nature à une organisation, une sectorisation de l'espace.

OBJECTIF 3 : ASSURER LA CONSERVATION DES MILIEUX ROCHEUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Action 3.2 : gestion de la fréquentation touristique sur les espaces les plus sensibles pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Mesure 3.2.1 - Analyse de la fréquentation touristique et de ses conséquences sur le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Gestion proposée

Localisation des secteurs problématiques, définition des mesures de protection envisagées (mise en défens, canalisation de la fréquentation).

Mesure à mettre en œuvre sous réserve de l'accord et de la participation des communes concernées.

Maîtriser les activités touristiques susceptibles de porter préjudice aux populations de Chabots et Blageon (réguler les activités).

Organiser le stationnement aux Gorges de Trévans. Limiter les dégradations et créer des points de fixation du public.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
8120	Eboulis eutriques	74,69
8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles des Alpes	107,63
8213	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	41,91
8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, communautés des étages supra à oroméditerranéens	97,89
8310	Grottes non exploitée par le tourisme	ponctuel
5210	Matorral arborescents à <i>Juniperus spp</i>	Ponctuel
4060	Landes alpines et boréales	80,01

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	Ancolie de Bertoloni, <i>Ruscus aculeatus</i>
	Animales	Papillons : Apollon, Azurée du serpolet, sablé Provençal , Sable du sainfoin Orthoptères : Magicienne dentelée, Reptiles : Lézard des murailles, Lézard vert, Couleuvre verte et jaune Chauves-souris : Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl.
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale : <i>Moehringia intermedia</i> , <i>Delphinium fissum</i> , <i>Phyteuma charmelii</i> , <i>Primula marginata</i> Protection régionale : <i>Arenaria cinerea</i> Protection départementale : <i>Delphinium fissum</i> , <i>Ruscus aculeatus</i> Livre rouge National : <i>Campanula alpestris</i> , <i>Moehringia intermedia</i> , <i>Saxifraga callosa</i> subsp. <i>callosa</i> , <i>Delphinium fissum</i> , <i>Festuca breistrofferi</i> , <i>Festuca alpina</i> , Livre rouge PACA : <i>Campanula alpestris</i> ; <i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>Pachyrachis</i> , <i>Saxifraga callosa</i> subsp. <i>callosa</i> , <i>Thymelaea dioica</i> , <i>Delphinium fissum</i> , <i>Festuca breistrofferi</i> , <i>Hypericum coris</i> , <i>Bupleurum petraeum</i> , <i>Phyteuma charmelii</i> Intérêt local : <i>Ligusticum ferrulaceum</i> , <i>Sedum telephium</i> , <i>Helictotrichon setacea</i> , <i>Saxifraga oppositifolia</i> , <i>Viola biflora</i>
	Animales	Escargots : <i>Chondrina megacheilos caziotana</i> Orthoptères : <i>Ephipiger terrestris terrestris</i> , <i>Barbitistes obtusus</i> Poissons : Chabot, Blageon

Données de contractualisation

Localisation		Sans objet
Surface		543,15 ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, CDT, Parc du Verdon, CG, DDJS
Coût sur 6 ans	Coût investissement	8400 euros
	Coût fonctionnement	

Cahier des charges général	Nombre de jours	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
Etude et analyse de la fréquentation touristique en été et en hiver et son impact sur les espèces et les habitats avec repérage des secteurs menacés	10	600	6000
Prescription de mesures de gestion pour la conservation des habitats	4	600	2400

Cahier des charges général

Etude de la fréquentation touristique en été et en hiver. Comptabiliser ou estimer (enquêtes auprès des différents clubs d'activités de pleine nature ou de la DDJS) le nombre de personnes fréquentant les milieux concernés. Analyse de cette fréquentation pour localiser les secteurs à problèmes. Envisager des mesures de gestion sur ces secteurs.

Mesure à mettre en œuvre avec les communes concernées et les professionnels du tourisme.

1. Evaluer l'impact des loisirs aquatiques sur les populations de Chabot et de Blageon dans l'Estoublaise. Effectuer une enquête de terrain à l'aide d'un questionnaire pour estimer la fréquentation (baignade, pêche). Le but est de quantifier la capacité d'accueil des Gorges en vue de limiter et gérer la fréquentation touristique par des mesures de gestion adaptées (aménagements touristiques, information, encadrement, formation...).

Sondages et inventaires ichtyologiques, étude de l'écologie des espèces dans l'Estoublaise.

Déterminer les périodes sensibles dans le cycle du Chabot et celle du Blageon (reproduction de mars à juin), la mise en suspension de matériaux fins peut être néfaste aux espèces. (voir mesure 4.2.2).

2. Aménager la fréquentation des Gorges de Trévans et informer le public

Aménager un parking à l'entrée des Gorges de Trévans afin de concentrer les voitures sur un même lieu.

Ou créer un système de navette avec un nombre de place limité au nombre de personnes que peut accueillir les Gorges de Trévans (après étude de l'impact des loisirs aquatiques sur les espèces.)

3. Installer un panneau d'informations sur Natura 2000 et les milieux aquatiques et leur sensibilité.

Suite aux résultats des études, les mesures à mettre en œuvre seront discutées entre les différents partenaires (un calendrier d'utilisation dans chaque activité peut-être prévu ou la détermination d'un niveau d'eau au-dessus duquel la pratique des activités ne porte pas préjudice aux populations de Chabots et Blageons).

Indicateurs de suivi

Mise en place de transects de suivi de la flore.

Résultat des inventaires.

OBJECTIF 3 : ASSURER LA CONSERVATION DES MILIEUX ROCHEUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Action 3.2 : Gestion de la fréquentation touristique sur les espaces les plus sensibles pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Mesure 3.2.2 – Limiter les impacts de la fréquentation touristique par mise en place d'une signalisation adaptée dans les zones les plus sensibles.

Gestion proposée

Limiter une fréquentation touristique néfaste à la conservation des habitats de falaises et de la source pétrifiante avec formation de travertins (« pont de tuf ») en FD de Suy.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
5210	Matorral arborescents à <i>Juniperus spp</i>	Ponctuel
4060	Landes alpines et boréales	80,01
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	41,91
8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, communautés des étages supra à oroméditerranéens	97,89
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	ponctuel
8310	Grottes non exploitée par le tourisme	ponctuel

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	Ruscus aculeatus
	Animales	Chauves-souris : Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl.
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale : Moehringia intermedia, Delphinium fissum, Phyteuma charmelii, Primula marginata Protection départementale : Delphinium fissum, Ruscus aculeatus Livre rouge National : Moehringia intermedia, Saxifraga callosa subsp. Callosa, Delphinium fissum, Festuca alpina, Livre rouge PACA : Campanula alpestris; Asplenium trichomanes subsp. Pachyrachis, Saxifraga callosa subsp. callosa, Thymelaea dioica, Delphinium fissum, Hypericum coris, Bupleurum petraeum, Phyteuma charmelii Intérêt local : Sedum telephium, Helictotrichon setacea, Saxifraga oppositifolia, Viola biflora
	Animales	Escargots : Chondrina megacheilos caziotana

Données de contractualisation

Localisation		Sites les plus fréquentés
Surface		219,810ha
Partenaires pressentis		ONF, animateur de site, DIREN
Coût sur 6 ans	Coût investissement	8899,436
	Coût fonctionnement	304,90

mesures	Coût unitaire (TTC)	Coût prévisionnel sur 6 ans
Fourniture et pose d'une barrière au niveau du dernier sous bois	839,592	839,592
Fourniture et pose d'un panneau parking au niveau du dernier sous bois	284,648	284,648
conception, fourniture et pose d'un panneau d'information sur les statuts de cet espace et sur son caractère exceptionnel et fragile	6336,408	6336,408
Balisage du sentier conduisant au gîte et venant de la piste et mise en place de 2 flèches directionnelles	1438,788	1438,788
entretien du balisage		304,90
Aménagement de deux barrières pour limiter l'accès à la source pétrifiante avec formation de travertins	702	1679
Installation de 2 panneaux au niveau de Valbonnette et des Blâches, avec une signalétique appropriée et mentionnant « sentier dangereux non entretenu et sans issue »		2439
enlèvement des panneaux indiquant la direction du pont de tuff sur l'ensemble des Gorges de Trévans	304,90	305
Création d'un panneau présentant d'autres randonnées que celles des gorges	6200	7415
Relation avec les professionnels du tourisme et les éditeurs de topo guide pour dissuader la fréquentation du pont de tuf	225	2250

Cahier des charges général

1- décourager l'accès direct du gîte aux véhicules : un seul véhicule (transportant notamment le couchage et la nourriture) pourrait être autorisé à stationner à une distance raisonnable du gîte (au niveau du dernier sous-bois avant l'arrivée)

2- pose d'une seconde barrière au niveau du dernier sous-bois avant l'arrivée pour interdire une pénétration plus avancée.

Tout autre véhicule devrait rester garé au niveau de la barrière

3- pose d'un panneau d'information à proximité du gîte, rappelant les statuts particuliers des lieux (Natura 2000, réserve biologique) et les principales espèces rares et milieux exceptionnels rencontrés.

L'objectif est d'informer les randonneurs fréquentant les abords du gîte de la très grande richesse naturelle et de la fragilité du site et les inviter à respecter les lieux et appelant à proscrire toute perturbation de cet espace naturel (bruit, déchet....).

5- Balisage du sentier venant de la piste et conduisant au gîte des Blâches.
Ce sentier a été créé l'année dernière afin de limiter la pénétration des véhicules au gîte.

L'accès à la source pétrifiante avec formation de travertins est actuellement possible par le gîte des Blâches et par le sentier venant de Valbonnette, en forêt communale de Majastres et de Suy.

Une partie du sentier venant de Valbonnette surplombe les gorges et est très dangereuse (cf accidents).

Pour la conservation de la source pétrifiante avec formation de travertins et pour des raisons de sécurité, la fréquentation de cette partie du sentier (dangereuse) doit être dissuadée par des aménagements.

1- Aménagement de deux barrières pour limiter l'accès à la source pétrifiante avec formation de travertins.

Ces travaux sont envisagés dans le cadre d'un projet de développement touristique local et durable de la commune d'Estoublon, en partenariat avec l'ONF et l'ADRI.

2- Installation de 2 panneaux au niveau de Valbonnette et des Blâches, avec une signalétique appropriée et mentionnant « sentier dangereux non entretenu et sans issue »

3- Limiter la fréquentation de la source pétrifiante avec formation de travertins par enlèvement des panneaux indiquant sa direction sur l'ensembles des Gorges de Trévans.

4- Au cours des rééditions des topo guides, et autres promotion de la randonnée pédestre, la source pétrifiante avec formation de travertins ne doivent plus être mentionnée.

5- dissuader la promotion de la source pétrifiante avec formation de travertins par les professionnels du tourisme.

L'attrait des gorges ne doit pas porter sur cet habitat d'intérêt prioritaire.

6- Favoriser la fréquentation du gîte des Blâches pour la randonnée équestre, qui sont nombreuses autour du gîte.

7- Création d'un panneau présentant les randonnées pédestres autour du gîte afin de proposer des parcours différents que les randonnées dans les gorges.

Ce panneau sera installé sur le mûr du gîte pour que l'ensemble des usagés du site puisse en prendre connaissance.

Indicateurs de suivi

L'indicateur du suivi sera proposé avec le protocole mis en place pour le suivi de la source pétrifiante avec formation de travertins.

OBJECTIF 4 : MAINTIEN DE L'INTEGRITE ET LA FONCTIONNALITE DES HABITATS DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Action 4.1 : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris

Mesure 4.1.1
Créer, maintenir et entretenir les éléments fixes du paysage

Gestion proposée

Maintenir une structure paysagère variée ; entretenir et réhabiliter les éléments fixes du paysage, en particulier les linéaires.
Préserver les linéaires boisés (haies, ripisylves et alignements d'arbres) qui fournissent de grandes quantités d'insectes. Ce sont également des axes de déplacement reliant le gîte aux zones de chasse.

Habitats et espèces concernés

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastele, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl,
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	
	Animales	oiseaux

Données de contractualisation

Localisation		voir carte de localisation des mesures de gestion
Partenaires pressentis		Animateur de site, éleveurs, GCP, CNASEA , ONF

Cahier des charges général

- Voir cahier des charges annexe J du PDRN.

Code Action (Annexe J)	Intitulé de la mesure	Montant retenu	objectif de contractualisation	Coût sur 6 ans (€)	Espèces concernées
A FH 003	Plantation et entretien d'un alignement d'arbres	14.27 €/arbre/an	100 arbres	8562	Chiroptères, Insectes
A HE 006	Création et entretien de mares	146,35 /mare/an	5 mares	4390	Chiroptères, Insectes
A HE 010	Réhabilitation de fossés	0,98 /ml/an	50 ml	294	Chiroptères, Insectes
A HE 002	Entretien de berges	0,55 /ml/an	50 ml	165	Chiroptères, Insectes
A HE 009	Entretien des béalières et canaux	1,75 /ml/an	30 ùml	315	Chiroptères, Insectes

55/118

- Autres cahiers des charges pour gestionnaires de l'espace
Entretien des linéaires boisés.
Favoriser les cycles complets sylvogénétiques avec phase de sénescence (arbres creux).

Indicateurs de suivi

Mesures quantitatives des linéaires contractualisés, du nombre d'éléments fixes traités.

Action 4.1 : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris

Mesure 4.1.2.

Encourager l'utilisation raisonnée des traitements phytosanitaires et sensibiliser à l'emploi de nouvelles molécules.

Gestion proposée

La limitation de l'emploi d'antiparasitaires systémiques permet de conserver les potentialités alimentaires des terrains de chasse en milieux ouverts (évite la destruction de la chaîne alimentaire par réduction du nombre de larves et de nymphes d'insectes, nourriture des chauves-souris).

Les vermifuges à base d'ivermectine ont une forte rémanence et une forte toxicité pour les insectes coprophages.

Mener une étude sur l'utilisation de l'ivermectine.

Habitats et espèces concernés

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	Chauves-souris : Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastele, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	
	Animales	Oiseaux insectivores

Données de contractualisation

Localisation		voir carte
Partenaires pressentis		Animateur de site, vétérinaires, éleveurs, groupements pastoraux, ICAHP, GCP

1- Enquête et partenariat

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Mener une enquête auprès des éleveurs sur l'utilisation d'antiparasitaires systémiques	4	550	13200
Travail en collaboration avec les vétérinaires pour encourager un traitement raisonné et sensibiliser à l'emploi d'autres molécules	2	225	2700

Cahier des charges général

Mener une enquête auprès des éleveurs sur l'utilisation d'antiparasitaires systémiques (en particulier l'ivermectine) : période d'utilisation, quantité, lieu, impact.

Encourager le traitement raisonné (suivis technico-sanitaires, financement d'analyses coprologiques) afin d'utiliser un produit antiparasitaire spécifique.

Préférer les produits à base de moxidectine, fenbendazole ou oxibendazole plutôt qu'à base d'ivermectine.

Mettre en place des inventaires réguliers de l'entomofaune des bouses (cf Objectif 5 mesures de suivi).

Indicateurs de suivi

Nombre d'utilisateurs d'ivermectine, inventaire de l'entomofaune des bouses.

Remarque

Cette mesure est favorable aux espèces d'oiseaux insectivores.

Action 4.1 : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris

Mesure 4.1.3.

Assurer la pérennité et l'accessibilité des sites utilisés par les chauves souris au cours de leur cycle vital.

Gestion proposée

Assurer la pérennité et l'accessibilité des sites utilisés par les chiroptères au cours de leur cycle vital.

Habitats et espèces concernées

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	Ruscus aculeatus
	Animales	Chauves-souris : Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastele, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl Reptiles : Lézard des murailles
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale : Phyteuma charmelii, Primula marginata Livre rouge National : Delphinium fissum, Festuca breistrofferi, Hyper Moehringia intermedia, Saxifraga callosa subsp. Callosa, Thymelaea dioica Livre rouge PACA : Delphinium fissum, Hypericum coris, Saxifraga callosa subsp. Callosa, Bupleurum petraeum, Festuca alpina Intérêt local : Sedum telephium, Helictotrichon setacea, Saxifraga oppositifolia, Viola biflora
	Animales	Escargots : Chondrina megacheilos caziotana./

Habitats concernés*	
Code Eur15	Intitulé
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires
8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, communautés des étages supra à oroméditerranéens
8310	Grottes
/	Granges, bergeries, divers bâtiments

NB : Les habitats concernés sont les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Données de contractualisation

Localisation		Non localisé
Surface		ha dont % CNS, % FD, % privé et % FC
Partenaires pressentis		Animateur de site, communes, particuliers, éleveurs, ONF, forêt privée, DRIRE, GCP.

Cahier des charges général	Nombre de jours par an ou nombre	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
Rechercher des informations sur les colonies disparues	2	600	7200
Assistance et conseil pour la rénovation du bâti	1	400	2400
Réhabilitation des sites d'hivernage, de nidification	1	300	1800
Poser des nichoirs de substitution et des dispositifs de sorties dans le cas de travaux inévitables	100	40	4000
Localiser les arbres pouvant servir de gîte	1	400	2400

Cahier des charges général

Rechercher des informations sur les colonies disparues (date de rénovation, questionner les couvreurs de l'époque, rechercher dans les secteurs proches).

Lors du réaménagement de bâti ancien, encourager le maintien des trous et niches en façades à accès étroits, inaccessibles aux enfants et utiliser des produits de traitement des charpentes non-toxiques aux chauves-souris (ex.: fongicides à base de triazole, insecticides à base de pyréthrinoïdes, perméthrine, cyperméthrine; ne pas utiliser d'organochlorés, d'oxydes de tributylétaine et de silicofluorures), bien analyser les conditions (thermiques...) dans lesquelles sont les colonies afin de les reproduire (même type de toiture..).

Aménager des ouvertures dans les parties des bâtiments communaux et administratifs utilisés de façon temporaire (combles, greniers).

Réhabilitation des sites d'hivernage, de nidification (églises, bergeries).

Poser des nichoirs de substitution et des dispositifs de sorties dans le cas de travaux inévitables (réfection de pont, de toitures...), près des habitations, dans les vergers et les bois.

Localiser les arbres pouvant servir de gîte (en-dessous de 1500m d'altitude, point d'eau à moins de 200m, diamètre suffisant, loge de Pic noir, décollement d'écorce de pin, arbre foudroyé..), de manière à bien cibler les parcelles à mettre en défens pour le développement de phases de sénescence.

Indicateurs de suivi

Cartographier les sites d'hibernation existants et potentiels.
Nombre et qualité (nombre de colonie et taille) des sites d'hibernation recensés.

Remarques

Mener des actions d'information, de vulgarisation auprès des locaux et des scolaires (cf. objectif 5) pour préserver les sites de reproduction (incitation à la création d'ouverture dans les caves, greniers et garages, informations sur les précautions à prendre lors de la rénovation du bâti..).

Action 4.1 : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris

Mesure 4.1.4.
Aménager les éclairages à proximité des gîtes à chauves-souris

Gestion proposée

Privilégier les éclairages publics au sodium et réétudier les éclairages des monuments, falaises, notamment ceux abritant (ou ayant abrité) des colonies de chauves-souris.

Habitats et espèces concernés

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	Chauves-souris : Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastele, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl,
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	
	Animales	

Données de contractualisation

Localisation		Tout éclairage
Surface		ha dont % CNS, % FD, % privé et % FC
Partenaires pressentis		Animateur de site, communes, EPCI, Parc du Verdon, GCP
Coût sur 6 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	2700

Cahier des charges général	Nombre par an	Coût unitaire	Coût prévisionnel sur 6 ans
Concertation auprès des communes du site pour le retard de l'éclairage public	2	225	2700

Cahier des charges général

Réduire l'éclairage des sorties en milieu anthropisé (retarder l'heure de l'éclairage) afin de limiter la prédation et d'augmenter les temps de chasse, notamment autour des monuments.

Remplacer les éclairages publics au mercure par des éclairages au sodium (attirent moins les insectes, d'où une réduction du déséquilibre alimentaire en faveur des espèces anthropophiles globalement moins menacées).

Limiter l'éclairage public au premières et dernières heures de la nuit.

Se concentrer sur les bâtiments les plus favorables (églises, châteaux) où l'éclairage direct des bâtiments est néfaste aux chiroptères car il retarde l'heure de leur première sortie nocturne (d'où une baisse du temps de chasse et une vulnérabilité accrue aux prédateurs, des rapaces nocturnes pour l'essentiel et des rapaces diurnes dont le temps de chasse est allongé du fait de l'éclairage).

Indicateurs de suivi

Réinstallation de colonies.

Action 4.2 : Conservation de l'habitat de l'Ancolie de Bertolonii

Mesure 4.2.1.

Prendre en compte les stations d'Ancolie de Bertoloni dans la gestion forestière

Gestion proposée

Conserver à long terme les habitats de l'Ancolie de Bertoloni et maintenir leurs populations.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
6230	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante	61,96
6173	Pelouses calcicoles en gradins et en guirlandes	210,87
8120	Eboulis eutriques	74,69
8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophile des Alpes	107,63
8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, communautés des étages supra à oroméditerranéens	97,89

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	Ancolie de Bertoloni
	Animales	
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	
	Animales	

Données de contractualisation

Localisation		voir carte
Surface		553,04 ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, ONF, forêt privée
Coût prévisionnel sur 6 ans	Coût investissement	4500
	Coût fonctionnement	

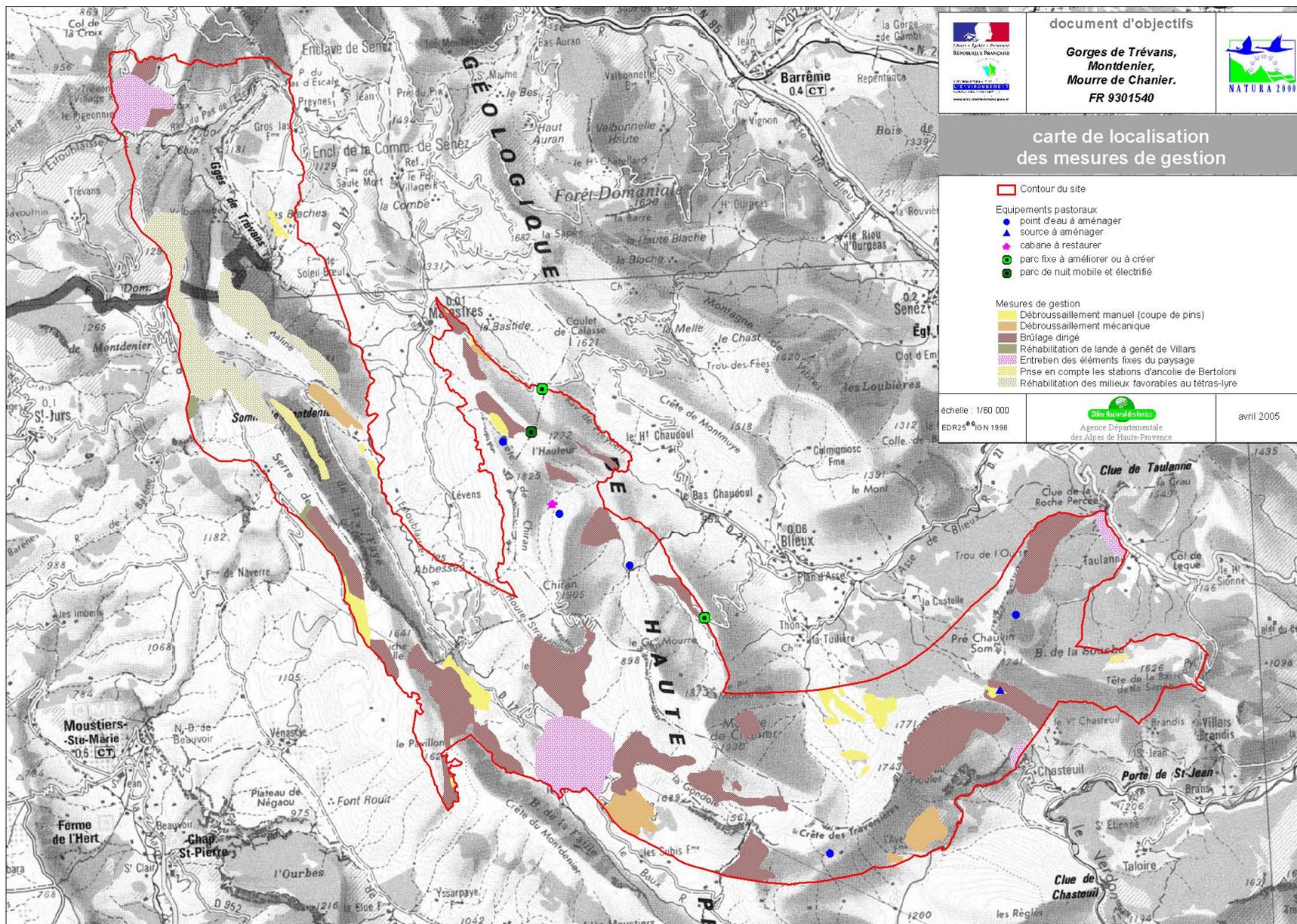
Cahier des charges général	Surface prévisionnelle d'intervention	Coût moyen (euro/ha)	Coût prévisionnel sur 6 ans
Prise en compte des stations d'Ancolie dans la gestion forestière : Eclaircie, débroussaillage.	30	150	4500

Cahier des charges général

La gestion forestière devra prendre en compte les stations d'Ancolie de bertoloni.
Maintien ou/et création de lisières sur les zones à Ancolie.

Indicateurs de suivi

Surface prise en compte



OBJECTIF 5 AMELIORATION DES CONNAISSANCES.

Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Mesure 5.1.1

Suivi de l'état de conservation des milieux rocheux et des espèces qui y sont inféodées

Gestion proposée

Veiller au bon état de conservation des milieux rocheux et de la flore remarquable associée.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
8120	Eboulis eutriques	74,69
8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles des Alpes	107,63
8213	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	41,91
8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, communautés des étages supra à oroméditerranéens	97,89
8310	Grottes non exploitées par le tourisme,	ponctuel
5210	Matorral arborescents à <i>Juniperus spp</i>	Ponctuel
4060	Landes alpines et boréales	80,01

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	Ancolie de Bertoloni, <i>Ruscus aculeatus</i>
	Animales	Papillons : Apollon, Azurée du serpolet, sablé Provençal , Sable du sainfoin Orthoptères : Magicienne dentelée, Reptiles : Lézard des murailles, Lézard vert, Couleuvre verte et jaune Chauves-souris : Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl.
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale : <i>Moehringia intermedia</i> , <i>Delphinium fissum</i> , <i>Phyteuma charmelii</i> , <i>Primula marginata</i> Protection régionale : <i>Arenaria cinerea</i> Protection départementale : <i>Delphinium fissum</i> , <i>Ruscus aculeatus</i> Livre rouge National : <i>Campanula alpestris</i> , <i>Moehringia intermedia</i> , <i>Saxifraga callosa</i> subsp. <i>callosa</i> , <i>Delphinium fissum</i> , <i>Festuca breistrofferi</i> , <i>Festuca alpina</i> , Livre rouge PACA : <i>Campanula alpestris</i> ; <i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>Pachyrachis</i> , <i>Saxifraga callosa</i> subsp. <i>callosa</i> , <i>Thymelaea dioica</i> , <i>Delphinium fissum</i> , <i>Festuca breistrofferi</i> , <i>Hypericum coris</i> , <i>Bupleurum petraeum</i> , <i>Phyteuma charmelii</i> Intérêt local : <i>Ligusticum ferrulaceum</i> , <i>Sedum telephium</i> , <i>Helictotrichon setacea</i> , <i>Saxifraga oppositifolia</i> , <i>Viola biflora</i>
	Animales	Escargots : <i>Chondrina megacheilos caziotana</i> Orthoptères : <i>Ephippiger terrestris terrestris</i> , <i>Barbitistes obtusus</i>

Données de contractualisation

Localisation		Falaises
Surface		402,13 ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, CBNA, universités, ODEPP
Coût sur 6 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	14635,20

Cahier des charges général	Nombre de jours par an	Coût journée	Coût prévisionnel sur les 6 ans
suivi des populations de <i>Campanule alpestre</i>	1	609,80	3658,8
suivi des populations de <i>Dryopteris submontana</i> dans les Eboulis eutriques	1	609,80	3658,8
suivi des populations de la Sabline cendrée dans les Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophile des Alpes	1	609,80	3658,8
suivi de la Raiponse de Charmeil dans la végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	1	609,80	3658,8
Coût total prévisionnel sur les 6 ans			14635,20

Cahier des charges général

1- espèces remarquables sur Eboulis eutriques (8120): les éboulis calcaires montagnards à subalpins, des situations fraîches, à éléments fins et Eboulis calcaires de gros blocs, montagnards à subalpins, des situations fraîches, à fougères

suivi des populations de Campanule alpestre car cette espèce est en limite méridionale de son aire de répartition.

suivi des populations de Dryopteris submontana: espèce inconnue jusqu'à présent dans le département.

2- espèces remarquables sur les Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophile des Alpes (8130) :
Éboulis calcaires supraméditerranéens du Stipion calamagrostis

suivi des populations de Sabline cendrée

3- espèces remarquables sur l'habitat Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires (8210) :
Falaises calcaires subalpines à Buplèvre des rochers

la Raiponse de Charmeil est une espèce rare, protégée au niveau national et donc intéressante à suivre.

Transects sur les différents types d'éboulis et de falaises.

Mettre en place une surveillance des stations d'espèces rares les plus remarquables : suivi scientifique des populations d'espèces endémiques sur les secteurs sensibles et/ou dégradés.

Proposer en cas de problème pour la conservation de ces milieux d'intérêt communautaire, des mesures de gestion.

Indicateurs de suivi

Résultats obtenus quant à la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Mesure 5.1.2

Suivi scientifique et technique de la gestion des milieux ouverts, évaluation de la pertinence des mesures de gestion

Gestion proposée

Suivi de l'impact de différentes pratiques culturales sur les habitats afin de tester si elles répondent aux objectifs fixés.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
4060	Landes alpines et subalpines	80,01
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques en coussinets	464,93
5110	Formations stables à buis des pentes rocheuses	483,13
6110*	Pelouses calcaires karstiques	71,65
6210	Formation herbeuse sèches semi-naturelles	313,85
6230	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante	61,96
6173	Pelouses calcicoles en gradins et en guirlandes	210,87
6510	Prairies de fauche de basse altitude	56,46
6520	Prairies de fauche de montagne	13,48
7230	Bas marais alcalin	4,97

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	Aquilegia bertolonii
	Animales	<p>Chauves-souris : Murin de Naterrer, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, sérotine commune, Vespere de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl, Molosse de Cestoni</p> <p>Papillons : Semi-Apollon, Apollon, Azuré du Serpolet, Damier de la succise;</p> <p>Insectes : Magicienne dentelée</p> <p>Reptiles : Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse</p>
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	<p>Protection Nationale : Paeonia officinalis, Gagea villosa, Primula marginata, Ononis minutissima</p> <p>Protection régionale : Arenaria cinerea, Delphinium fissum</p> <p>Protection départementale : Asperge à feuilles aiguës, Carline à feuille d'Acanthe, If, Immortelle, Iris jaune, Lis de Pomponie, Lis martagon, Muguet, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Dianthus deltoïdes subsp deltoïdes, Fritillaria tubiformis, Daphne mezereum, Liliun martagon, Delphinium fissum</p> <p>Livre rouge National : Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Colchicum alpinum, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata, Aethionema saxatile, Delphinium fissum, Fritillaria involucrata, Ononis minutissima, Sempervivum calcareum</p> <p>Livre rouge PACA : Allium lusitanicum, Androsace villosa, Genista pulchella subsp. Villarsii, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Silene vallesia subsp valesia, Dianthus deltoïdes subsp deltoïdes, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Festuca alpina, Daphne mezereum, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata, Hypericum coris, Plantago argentina, Liliun martagon, Aethionema saxatile, Delphinium fissum, Euphorbia taurinensis, Fritillaria involucrata, Poa flaccidula, Astragalus hamosus, Ononis minutissima,</p> <p>Intérêt local : Juniperus nana, Sempervivum calcareum, Tulipa australis, Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes, Gagea fragifera, Homogynae alpina, Viola biflora, Carex ornithopoda subsp. elongata, Festuca violacea, Lotus alpinus, Saxifraga oppositifolia, Saxifraga exarata, Veronica fruticulosa, Scutellaria alpina, Chaerophyllum aureum, Polygonum bistorta, Sanguisorba officinalis, Succisa pratensis, Trollius europaeus, Jasminum fruticans, Pistacia terebinthus, Rhamnus alaternus Achillea tomentosa, Poa badensis subsp. xerophila var. multiflora, Serratula nudicaulis, Vicia heterophylla subsp. Salei, Centranthus calcitrapae subsp calcitrapae., Lens nigricans, Melica minuta, Sedum telephium, Poa badensis subsp. xerophila var. multiflora.</p>
	Animales	<p>Papillons : Sablé du sainfoin, Aurore de Provence, Nacré de la filipendule, Echiquier d'Occitanie, Hespérie de l'Épiaire, Hespérie à bandes jaunes, Sablé Provençal</p> <p>Orthoptères : Ehipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus, Barbitistes serricauda</p> <p>Coléoptères : Vesperus strepens, Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Harminius nigerrimus</p> <p>Escargot : Xerocrassa n.sp.</p>

Localisation		voir carte de localisation des expérimentations
Surface		1761,31ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, INRA, universités, CBNA, ODEPP

Les différents impacts de gestion : débroussaillage, fauche, brûlage, abandon ou reprise de la fertilisation seront suivis.

Il faudra implanter un dispositif de suivi pour chaque type particulier de prairies concernées
 Nous ne pouvons pas savoir à l'heure actuelle la quantité d'actions engagées ni leurs modalités exactes, le budget prévisionnel sera donc indicatif donné à dire d'expert en régime de croisière de gestion du site.

◆ cas des prairies de fauche

Cahier des charges	Nombre total de jours	Coût unitaire	Coût total sur 6 ans
Réalisation de relevés, traitement, publication commentaires (ODEPP)	6	381	2286

1- cas des débroussailllements et des brûlages

Cahier des charges général	Nombre total de jours	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
Suivi des débroussailllements par relevés phytosociologiques, traitement, publication, commentaires	16	381	6096

2- cas des suivis des brûlages sur l'Avoine toujours verte

Cahier des charges général	Nombre total de jours	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
Suivi des brûlages dans l'avoine toujours verte par relevés phytosociologiques, traitement, publication, commentaires	12	381	4572

Cahier des charges général

Le seul moyen de percevoir des évolutions fines de la flore est la réalisation de relevés floristiques exhaustifs sur le même point à quelques années d'intervalle. La prise en compte d'un témoin non travaillé renforce considérablement le dispositif de suivi.

1- cas des prairies de fauche

En cas de reprise de la fauche sur des sites où elle n'était plus pratiquée, on prendra soin de qualifier un état initial par des relevés botaniques bien localisés. De nouveaux relevés seront réalisés tous les deux ans aux mêmes endroits.

Il serait idéal si c'est possible de conserver une zone témoin non fauchée représentative de l'état moyen de la prairie

Date de fauche retardée : Si cette modalité est appliquée, il faudra réaliser des relevés sur les zones concernées et les comparer à d'autres réalisés sur des zones voisines à traitement classique.

Abandon de la fertilisation

En cas d'application de cette modalité, il faudra réaliser des relevés initiaux.

2- les pelouses et landes pastorales

Les impacts de gestion suivis seront les débroussailllements et les brûlages

Après débroussaillage et brûlage, il est nécessaire de réaliser deux suivis qui peuvent être pris en compte dans un seul dispositif :

- ◆ repousse de la broussaille
- ◆ évolution de la composition floristique

Ces deux facteurs doivent être suivis en évolution libre (modalité témoin) et en évolution contrôlée par une gestion donnée (conduite serrée, parcs, etc...) qu'il s'agit de tester.

Pour chaque modalité de gestion à tester, il sera réalisé des exclots clôturés de 25 m² sur lesquels la végétation sera suivie par relevés botaniques exhaustifs et accroissement en hauteur et surface des végétaux ligneux. Les résultats seront comparés à ceux des mêmes facteurs mesurés en dehors des exclots.

3- Pour les suivis des brûlages d'Avoine toujours verte, il est important de conserver des témoins non traités pour être en mesure de comparer la richesse en espèces pastorales.

La méthode présentée serait la méthode des poignées (De vries) à l'aide de relevés phytosociologiques.

Remarques

Une thèse est en cours de réalisation

Un programme de recherche au sein de parcs naturels régionaux est mis en place depuis l'année 2001 par un thésard de l'UMR agronomie et environnement INPL (ENSAIA)-INRA.

Le sujet : mise au point d'indicateur permettant d'évaluer le niveau des pratiques agricoles en regard de la biodiversité et de la valeur agronomique des prairies : chaumes, alpages et prairies humides.

Cette étude est réalisée sur des prairies de fauches de basses altitudes chez deux éleveurs du site.

- ◆ Les pratiques agricoles étudiées sont
- ◆ la fertilisation minérale, d'origine animale ou végétale
- ◆ les amendements calcaires
- ◆ les techniques d'implantation
- ◆ les techniques d'exploitation (fauche, pâture)
- ◆ les techniques d'entretien (ébousages, étaupinages ; fauche des refus, desherbages) des prairies
- ◆ la gestion de l'eau
- ◆ gestion des espaces interstitiels (haies, fossés, bordures de prairies,...)

L'animateur de site pourra suivre cette étude avec le thésard et trouver des financements pour la poursuite de cette étude qui est en adéquation avec les objectifs de suivi de l'impact des pratiques agricoles sur les prairies de fauche.

Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Mesure 5.1.3

Approfondissement des connaissances des habitats pastoraux d'intérêt communautaires, et de leurs espèces d'intérêt patrimonial associées

Gestion proposée

Approfondir les connaissances des habitats pastoraux d'intérêt communautaires, et de leurs espèces d'intérêt patrimonial associées afin d'affiner les mesures de gestion.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
4060	Landes alpines et subalpines	80,01
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques en coussinets	464,93
6110	Pelouses calcaires karstiques	71,65
6210	Formation herbeuse sèches semi-naturelles	313,85
6230	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante	61,96
6173	Pelouses calcicoles en gradins et en guirlandes	210,87
7230	Bas marais alcalin	4,97

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	Aquilegia bertolonii
	Animales	Chauves-souris : Murin de Naterrer, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, sérotine commune, Vespere de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl, Molosse de Cestoni Papillons : Semi-Apollon, Apollon, Azuré du Serpolet, Damier de la succise; Insectes : Magicienne dentelée Reptiles : Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale : Paeonia officinalis, Gagea villosa, Primula marginata Protection régionale : Arenaria cinerea Protection départementale : Asperge à feuilles aiguës, Carline à feuille d'Acanthe, If, Immortelle, Iris jaune, Lis de Pomponie, Lis martagon, Muguet, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Dianthus deltoïdes subsp deltoïdes, Fritillaria tubiformis, Daphne mezereum, Liliun martagon Livre rouge National : Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Colchicum alpinum, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata Livre rouge PACA : Allium lusitanicum, Androsace villosa, Genista pulchella subsp. Villarsii, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Silene vallesia subsp valesia, , Dianthus deltoïdes subsp deltoïdes, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Festuca alpina, Daphne mezereum, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata, Hypericum coris, Plantago argentina, Liliun martagon Intérêt local : Juniperus nana, Tulipa australis, Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes, Gagea fragifera, Homogynae alpina, Viola biflora, Carex ornithopoda subsp. elongata, Festuca violacea, Lotus alpinus, Saxifraga oppositifolia, Saxifraga exarata, Veronica fruticulosa, Scutellaria alpina, Chaerophyllum aureum, Polygonum bistorta, Sanguisorba officinalis, Succisa pratensis, Trollius europaeus.
	Animales	Papillons : Sablé du sainfoin, Aurore de Provence, Nacré de la filipendule, Echiquier d'Occitanie, Hespérie de l'Epiare, Hespérie à bandes jaunes, Sablé Provençal Orthoptères : Ehipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus, Barbitistes serricauda Coléoptères : Vesperus strepens, Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Harminius nigerrimus Escargot : Xerocrassa n.sp.

Données de contractualisation

Localisation		voir carte de localisation des expérimentations
Surface		1208,24ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, université, CBNA, ODEEP

Cahier des charges général	Nombre de jours par an ans	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
Suivis des effectifs des populations Fritillaire du Dauphiné dans les pelouses acidiphiles, orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante : réalisation	1	381	2286

des relevés, traitement, publication, commentaires			
Suivi de la lande à genêt de Villars dans sa limite supérieure altitudinale (1500 m) sur le Serre de Montdenier : réalisation des relevés, traitement, publication, commentaires	1	381	2286
Suivis de la dynamique des pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes à Laiches à utricules réfractés : réalisation des relevés, traitement, publication, commentaires	4	381	9144
Suivi des populations de Fétuque des Alpes : réalisation des relevés, traitement, publication, commentaires			
Suivi des populations d'Homogyne alpine : réalisation des relevés, traitement, publication, commentaires			
Suivi des populations de violette à deux fleurs : réalisation des relevés, traitement, publication, commentaires			
Suivi des populations de Trifolium thalii : réalisation des relevés, traitement, publication, commentaires			

Cahier des charges général

- ◆ Approfondissement des connaissances sur les pelouses acidiphiles, orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante et des populations de Fritillaire du Dauphiné
- ◆ Suivis des effectifs des populations Fritillaire du Dauphiné, espèce d'affinité alpine rare, pour cerner son aire de répartition. Les effectifs étant très variables d'une année à l'autre en fonction du volume des précipitations, le comptage devra être réalisé sur plusieurs années.
- ◆ Approfondissement des connaissances sur les landes en coussinets à genêt de Villars et les pelouses enrichies en chaméphytes des crêtes
- ◆ Suivi de la lande en coussinets à genêt de Villars dans sa limite supérieure altitudinale (1500 m) sur le versant ouest du Serre de Montdenier. Sa dynamique sera suivie sur plusieurs années.
- ◆ Suivi de la densité et du recouvrement de l'Armoise insipide. Sa dynamique sera suivie dans des placettes en exclos et pâturées.
- ◆ Approfondissement des connaissances sur les pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur lithosols à Laiches à utricules réfractés et des espèces remarquables
- ◆ Suivis de la dynamique de ces pelouses.
- ◆ Suivi des populations de Fétuque des Alpes, d'Homogyne alpine, de Violette à deux fleurs, de Trifolium thalii

Indicateurs de suivi

Résultats des suivis et des études.

Remarques

Les protocoles détaillés seront précisés ultérieurement.

Les résultats des suivis et des études permettront d'envisager des mesures de gestion adaptées à la conservation des habitats. Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Mesure 5.1.4

Gestion proposée

Suivi quantitatif de la progression des ligneux et du tapis herbacé pour affiner les mesures de gestion.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
4060	Landes alpines et subalpines	80,01
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques en coussinets	464,93
6210	Formation herbeuse sèches semi-naturelles	313,85
6230	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante	61,96
6173	Pelouses calcicoles en gradins et en guirlandes	210,87
6510	Prairies de fauche de basse altitude	56,46
6520	Prairies de fauche de montagne	13,48
7230	Bas marais alcalin	4,97

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	Aquilegia bertolonii
	Animales	<p>Chauves-souris : Murin de Naterrer, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, sérotine commune, Vespere de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl, Molosse de Cestoni</p> <p>Papillons : Semi-Apollon, Apollon, Azuré du Serpolet, Damier de la succise;</p> <p>Orthoptères : Magicienne dentelée</p> <p>Reptiles : Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse</p>
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	<p>Protection Nationale : Paeonia officinalis, Gagea villosa, Primula marginata</p> <p>Protection régionale : Arenaria cinerea</p> <p>Protection départementale : Asperge à feuilles aiguës, Carline à feuille d'Acanthe, If, Immortelle, Iris jaune, Lilium pomponi, Muguet, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Dianthus deltoides subsp deltoides, Fritillaria tubiformis, Daphne mezereum, Lilium martagon</p> <p>Livre rouge National : Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Colchicum alpinum, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata</p> <p>Livre rouge PACA : Allium lusitanicum, Androsace villosa, Genista pulchella subsp. Villarsii, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Silene vallesia subsp valesia, Dianthus deltoides subsp deltoides, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Festuca alpina, Daphne mezereum, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata, Hypericum coris, Plantago argentina, Lilium martagon</p> <p>Intérêt local : Juniperus nana, Tulipa australis, Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes, Gagea fragifera, Homogynae alpina, Viola biflora, Carex ornithopoda subsp. elongata, Festuca violacea, Lotus alpinus, Saxifraga oppositifolia, Saxifraga exarata, Veronica fruticulosa, Scutellaria alpina, Chaerophyllum aureum, Polygonum bistorta, Sanguisorba officinalis, Succisa pratensis, Trollius europaeus.</p>
	Animales	<p>Papillons : Sablé du sainfoin, Aurore de Provence, Nacré de la filipendule, Echiquier d'Occitanie, Hespérie de l'Epiare, Hespérie à bandes jaunes, Sablé Provençal</p> <p>Orthoptères : Ehipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus, Barbitistes serricauda</p> <p>Coléoptères : Vesperus strepens, Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Harminius nigerrimus</p> <p>Escargot : Xerocrassa n.sp.</p>

Données de contractualisation

Localisation		voir carte de localisation des expérimentations
Surface		1206,53 ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, CBNA, ODEPP, éleveurs, groupements pastoraux, universités
Coût prévisionnel sur 6 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	9144 euros

Cahier des charges général	Nombre de jours par an	Coût journée (euros)	Coût prévisionnel sur 6 ans
Suivis de la dynamique d'enrésinement et d'embroussaillage des landes en coussinets à Genet de Villars : réalisation des relevés, traitement, publication, commentaires	1	381	2286
Suivis de la dynamique d'enrésinement et d'embroussaillage des Fourrés à Genévrier sabine et à genévriers nains : réalisation des relevés, traitement, publication, commentaires	1	381	2286
Suivi de la dynamique de recouvrement et de la densité de l'Avoine toujours verte sur des pelouses d'intérêt communautaires : réalisation des relevés, traitement, publication, commentaires	1	381	2286
Suivi de la dynamique du faciès à Trolles d'europe et Narcisse des poètes au sein de la prairie de fauche de montagne : réalisation des relevés, traitement, publication, commentaires	1	381	2286
Total fonctionnement sur 6 ans (euros)			9144

Cahier des charges général

- Suivis de la dynamique d'enrésinement et d'embroussaillage des landes en coussinets à Genet de Villars sur l'ensemble du site.
- Suivis de la dynamique d'enrésinement et d'embroussaillage des fourrés à Genévrier sabine et à Genévrier nain.
- Suivi de la dynamique de recouvrement et de la densité de l'Avoine toujours verte sur des pelouses d'intérêt communautaires et à bonne valeur pastorale.
- Suivi de la dynamique du faciès à Trolles d'europe et Narcisse des poètes au sein de la prairie de fauche de montagne à l'aide de relevés floristiques à l'intérieur de placettes fixes, en limite de la prairie de fauche.

Les protocoles scientifiques (méthode, fréquence) seront définis entre l'animateur de site et le contractant lors d'une visite sur les différentes parcelles.

Indicateurs de suivi

Résultats des suivis.

Remarques

Si le suivi du faciès à Trolles montre une augmentation de ce faciès au détriment de la prairie de fauche, des études et des mesures de gestion pourront être mise en œuvre :

- 1- Etude pour un meilleur drainage du cours d'eau Proux.
- 2- Restauration du cours d'eau Proux, à l'ouest de la bergerie par un nettoyage des berges et un meilleur drainage.

3- Entretien du cours d'eau Paux, à l'ouest de la bergerie.
Les mesures 2 et 3 rentrent dans le cahier des charges

Le cours d'eau n'est pas une mare ni un point d'eau et sert à l'abreuvement du troupeau.

Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Mesure 5.1.5

Suivi de la dynamique de régénération des hêtraies calcicoles sèches et de leur maturation

Gestion proposée

Suivre la dynamique de régénération du hêtre afin d'envisager des mesures de gestion pour favoriser l'extension de la hêtraie et ainsi agir en faveur de l'augmentation de la biodiversité notamment au niveau du cortège arborescent.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9150	Hêtraies calcicoles	71,02

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	<p>Coléoptères : Lucane cerf-volant, Grand capricorne</p> <p>Papillons : Semi apollon</p> <p>Chauve-souris : Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de Savi, Pipistrelle commune, Oreillard gris, Pipistrelle de Kuhl.</p> <p>Reptiles : Lézard vert, Couleuvre verte et jaune</p>
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	<p>Protection départementale : Taxus baccata, Lilium martagon,</p> <p>Livre rouge PACA : Daphne mezereum, Fritilaria involucrata</p>
	Animales	<p>Coléoptères : Pterostichus funestes, Licinus planicollis, Trypocoris vernalis fauveli, Rhizotrogus vicinus, Corymbia fontanayi, Purpuricenus globulicollis</p>

Données de contractualisation

Localisation		La Faye de Montdenier
Surface		71,02 ha
Partenaires pressentis		ONF, animateur de site, propriétaires forestiers
Coût prévisionnel sur 6 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	8580

Cahier des charges général	Nombre de jours par an	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
Mise en place du protocole de suivi (repérage des arbres et installation des placettes)	0.5	550	1650
Terrain en juillet pour l'estimation de la fructification	1	550	3300
Terrain en novembre pour le comptage de faine et de semis	1	550	3300
Contrôle du taux de germination	0.5	550	1650
rendu des résultats	0.5	550	1650

Cahier des charges général

Dans un premier temps, on se bornera à suivre les fructifications des hêtres et l'installation de semis au sol. On pourra tester plus tard diverses intensités de coupes d'ensemencement afin de définir les meilleures modalités de régénération du hêtre.

La quantité de fructification sera estimée par la photographie au mois de juillet de certains arbres à partir d'un point défini repéré à la peinture.

Au mois de Novembre la quantité de faines tombées sera estimée à l'aide de carrés échantillons de un mètre carré répartis sous les arbres suivis. Cent faines seront prélevées par carré et leur taux de germination sera testé.

Indicateurs de suivi

Résultats du suivi.

Remarques

Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Mesure 5.1.6.

Mettre en place un suivi des ripisylves et définir des préconisations de gestion

Gestion proposée

Identifier les menaces potentielles pour maintenir les habitats dans un bon état de conservation.
Veiller au bon état de conservation des habitats en veillant au maintien des conditions écologiques qui leurs permettent d'exister.

Il faudra éviter au maximum de détruire intentionnellement des peupleraies ou des aulnaies.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
91E0 et 3240	Forêts alluviales résiduelles	18,09
92.A0 et 3240	Forêts galeries Salix alba et Populus albas	15,79

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	<p>Batraciens : Crapaud des joncs, Alyte accoucheur</p> <p>Poissons : Blageon, Chabot</p> <p>Chauves-souris : Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de Savi, Pipistrelle commune, Oreillard gris, Pipistrelle de Kuhl</p> <p>Reptiles : Couleuvre verte et jaune</p>
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Intérêt local : Tilia x vulgaris, Betula verrucosa
	Animales	<p>Escargots : Carychium mariae, Cochlostoma macei</p> <p>Reptile : Couleuvre vipérine; Grenouille rousse</p> <p>Insectes : Dichronychus incanus, Polydrusus griseomaculatus</p>

Données de contractualisation

Localisation		voir carte
Surface		33,88 ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, ONF, forêt privée,
Coût sur 5 ans	Coût investissement	11430
	Coût fonctionnement	

Cahier des charges général	Nombre de jours par an	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
Analyser les rejets (agriculture, tourisme, stations d'épuration...) à l'intérieur et à l'extérieur du site.	1	762	4572
Procéder à des relevés phytosociologiques	1		4572
Rédaction du rendu et des préconisations de gestion	0.5		2286

Cahier des charges général

L'animateur de site tiendra une veille sur les différents projets d'aménagement touristique, hydraulique, infrastructures routières pouvant porter atteinte à ces habitats (modification du régime torrentiel des rivières). Il Informera les propriétaires et aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel des habitats.

Analyser les rejets (agriculture, tourisme, stations d'épuration..) à l'intérieur et à l'extérieur du site. Procéder à des relevés phytosociologiques. Identifier les menaces et proposer des préconisations de gestion (action de sensibilisation auprès des éleveurs et autres usagers pour faire cesser les rejets de polluants et les dépôts d'ordures, éviter les travaux d'aménagements lourds afin de conserver un régime hydrique permettant à l'habitat d'exister, laisser un embroussaillage favorable à la faune aquatique). Ces actions de gestion seront mises en œuvre par l'animateur de site.

Indicateurs de suivi

Relevés phytosociologiques réguliers pour suivre la régénération naturelle de l'habitat.

Remarques

Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Mesure 5.1.7

Mettre en place un suivi des forêts de ravins et définir des préconisations de gestion

Gestion proposée

Veiller au bon état de conservation de l'habitat qui est en limite d'aire de répartition.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9180*	Forêt de pentes et de ravins du Tilio-acerion	18,09

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	Insectes : Lucane cerf volant, Grand capricorne Chauves-souris : Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Oreillard gris, Pipistrelle de Kuhl.
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection nationale : Asplenium scolopendrium, Taxus baccata Protection départementale : Lilium martagon Livre rouge PACA : Poa flaccidula, Fritillaria involucrata
	Animales	Escargots : Pterostichus funestes ; Argna ferrari blanci, Chondrina megacheilos caziotana, Cochodina comensis comensis, Euconulus callopictus

Données de contractualisation

Localisation		Forêts de ravin
Surface		18,09 ha
Partenaires pressentis		ONF, animateur de site, ODEPP, CBNA,
Coût prévisionnel sur 5 ans	Coût investissement	2286 euros
	Coût fonctionnement	

Cahier des charges général	Nombre de jours par an	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
Mise en place du protocole et relevés phytosociologiques	0.5	381	1143
Suivis d'espèces remarquables : Asplenium scolopendrium, Fritillaria involucrata, Lilium martagon, Poa flaccidula, Taxus baccata.	0.5	381	1143

Cahier des charges général

Pas de gestion sur cet habitat. On le laisse évoluer naturellement.

Suivi de l'habitat :

Aucune mesure de gestion n'est envisagée actuellement. Un suivi de l'état de conservation de l'habitat est mis en place, à l'aide d'un protocole simple.

Des actions de gestion éventuelles seront envisagées à la suite des résultats des suivis.

Suivi d'espèces remarquables :

Habitats abritent des espèces remarquables : *Asplenium scolopendrium*, *Fritillaria involucrata*, *Lilium martagon*, *Poa flaccidula*, *Taxus baccata*

Un suivi de ces espèces sera intéressant.

L'animateur de site réalisera une veille permanente concernant les projets de toute nature (aménagement routiers, ouvertures de pistes, travaux de correction torrentielle, ...) pouvant détériorer l'habitat. Et informera les forestiers sur la fragilité de cet habitat.

Indicateurs de suivi

Résultats des suivis.

Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Mesure 5.1.8.

Mettre en place un suivi de la régénération des peuplements de Genévriers thurifères de l'étage supraméditerranéen inférieur et définir des préconisations de gestion

Gestion proposée

Suivre la dynamique de régénération des genévriers thurifères afin de prévoir des mesures de gestion pour favoriser son extension.

Veiller au bon état de conservation de l'habitat.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
5210	Formation de Genévriers thurifère	ponctuel

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	<p>Orthoptères : Magicienne dentelée</p> <p>Papillons : Azuré du serpolet , Apollon</p> <p>Chauves-souris : Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl</p> <p>Reptiles : Lézard vert, Lézard des murailles.</p>
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	<p>Livre rouge national : Aethionema saxatile, Telephium imperati</p> <p>Livre rouge PACA : Fritillaria involucrata</p> <p>Intérêt local : Iris lutescens</p>
	Animales	<p>Oiseaux : Hirondelle de rochers, Hirondelle de fenêtre, Tichodrome échelette</p> <p>Orthoptères : : Barbitistes serricauda, Ehipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus.</p>

Données de contractualisation

Localisation		Peuplements de genévriers
Surface		Non significative
Partenaires pressentis		ONF, animateur des site, propriétaires privés, CRPF
Coût sur 5 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	12196

Cahier des charges général	Nombre de jours sur 6 ans	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
(année 1) Installation du dispositif Recherche et repérage des plants et rédaction du rendu	6	609,80	12196
(année 3) Suivi plus parcourus minutieux du terrain sur un rayon de 20 m centré sur chaque plant afin de repérer de jeunes semis et rédaction du rendu	4	609,80	
(année 5) Suivi plus parcourus minutieux du terrain sur un rayon de 20 m centré sur chaque plant afin de repérer de jeunes semis et rédaction du rendu	4	609,80	
Suivi d'espèces végétales : <i>Aethionema saxatile</i> , <i>Telephium d'Imperato</i> , <i>Fritillaire à involucre</i> , <i>Iris lutescens</i> et rédaction du rendu	6	609,80	

Cahier des charges général

Suivi de la régénération du *Genévrier* thurifère.

Suivi d'espèces végétales remarquables au sein de cet habitat comme *Aethionema saxatile*, *Telephium d'Imperato* (*Telephium imperati*), *Fritillaire à involucre* (*Fritillaria involucrata*), *Iris lutescens*.

Les protocoles et les choix des espèces végétales à suivre seront définis ultérieurement.

Indicateurs de suivi

Résultats des suivis.

Remarques

Action 5.2 : Suivi de l'état de conservation des habitats par analyses chimiques

Action 5.2.1
Vérifier l'état de conservation des bas marais alcalins

Gestion proposée

Vérifier la qualité physico-chimique et bactériologique des bas marais alcalins.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
7230	Bas marais alcalin	3,26

Données de contractualisation

Cahier des charges général	Nombre de jours par an	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
Analyses physico-chimique des bas marais alcalins	1	762	4572
Analyses bactériologiques des bas marais alcalins	1	762	4572

Localisation		voir carte (estodeou, Paluds, Taulanne, praux)
Surface		3,26 ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, université, CBNA, ODEEP
Coût prévisionnel sur 6 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	9144 euros

Cahier des charges général

L'animateur de site devra s'assurer en permanence que l'alimentation en eau du bas marais est assurée dans des conditions satisfaisantes. En particulier, il devra veiller à la qualité de l'eau, par des analyses physico-chimique et bactériologiques.

Indicateurs de suivi

Résultats des analyses.

Remarques

Les protocoles précis seront précisés ultérieurement.
Les résultats des suivis et des études permettront d'envisager des mesures de gestion adaptées à la conservation de l'habitat.

Action 5.2 : Suivi de l'état de conservation des habitats par analyses chimiques

Mesure 5.2.2

Veiller à la stabilité du régime hydrique et à la qualité physico-chimique et biologique de l'eau

Gestion proposée

Conserver efficiente les conditions écologiques pour les populations de Blageons et Chabots.
Conserver un bon régime d'écoulement et une bonne qualité biologique et physico-chimique des eaux.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
7220*	Sources pétifiantes avec formation de travertins	ponctuel
91E0 et 3240	Forêts alluviales résiduelles	15,79
92.A0 et 3240	Forêts galeries Salix alba et Populus albas	23,36
5210	Formation de Genévriers thurifère	ponctuel

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	Poissons : Chabot, Blagon Reptiles : Couleuvre verte et jaune Batraciens : Crapaud des joncs, Alyte accoucheur, Chauves-souris : Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler , Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de Savi, Pipistrelle commune , Oreillard gris , Pipistrelle de Kuhl.
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Intérêt local : Betula verrucosa, Tilia x vulgaris
	Animales	Poissons : Barbeau fluviatil Coléoptères : Dichronychus incanus, Polydrusus griseomaculatus Escargots : Carychium mariae, Cochlostoma macei Reptile : Couleuvre vipérine Batracien : Grenouille rousse

Données de contractualisation

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Vérifier les schémas d'assainissement des communes concernés par l'Estoublaisse	0,5	550	1650
Mesurer le débit de l'Estoublaisse à plusieurs période de de l'année.	1	550	3300
Réaliser un inventaire des captages	0,5	550	1650

Localisation		voir carte
Partenaires pressentis		Animateur de site, CSP, DDAF, DIREN, communes
Coût sur 6 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	6600

Cahier des charges général

Réaliser un inventaire des captages et éventuellement en période d'étiage si nécessaire, proposer la création de retenues collinaires comme alternative aux éventuels captages.
Mesurer le débit de l'Estoublaise à plusieurs périodes de l'année.

Ne pas recalibrer les cours d'eau, dans la mesure du possible.

Vérifier les schémas d'assainissement des communes concernés par l'Estoublaise.

Des mesures de gestion seront envisagées à la suite des résultats du suivi de la qualité des eaux et du débit de l'Estoublaise.

Indicateurs de suivi

Les résultats des mesures biologiques et physico-chimiques et de débit.

Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial

Mesure 5.3.1

Suivi des populations de Tétrasyre sur les massifs du Montdenier et dans la zone des gorges de Trévans

Gestion proposée

Améliorer les connaissances sur le nombre d'individus et la répartition de la population.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
6210	Formation herbeuse sèches semi-naturelles	313,85
6230	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante	61,96
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques en coussinets	464,93
4060	Landes alpines et subalpines	80,01
NC	Forêt supraméditerranéenne de Pins sylvestres des alpes sud occidentales	246,29
NC	Reboisement en pins noirs	699,67

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	<p>Chauves-souris : Murin de Daubenton , Murin de Naterrer, Noctule de Leisler , Grand rhinolophe, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune , Pipistrelle commune , Pipistrelle de Kuhl , Vespère de Savi , Oreillard gris , Molosse de Cestoni</p> <p>Papillon : Azuré du serpolet, Apollon, Semi-Apollon</p> <p>Orthoptères : Magicienne dentelée</p> <p>Reptiles : Lézard vert, Lézard des murailles, couleuvre verte et jaune</p>
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	<p>Protection nationale : Artemisia insipida, Gagea villosa</p> <p>Protection départementale : Fritillaria tubiformis, Delphinium fissum</p> <p>Livre rouge national : Colchicum alpinum, Fritillaria tubiformis, Veronica allionii, Delphinium fissum</p> <p>Livre rouge PACA : Artemisia insipida Bromus pannonicus, Rhamnus alaternus, Androsace villosa, Genista pulchella subsp. Villarsi, Poa flaccidula</p> <p>Intérêt local : Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes, Jasminum fruticans, Pistacia terebinthus, Juniperus nana</p>
	Animales	<p>Papillons :Hespérie de l'Épiaire, Hespérie à bandes jaunes, Sablé du Sainfoin, Sablé Provençal</p> <p>Orthoptères : Barbitistes serricauda, Eugrylodes pipiens provincialis, Ehipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus</p> <p>Coléoptères : Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Vesperus strepens, Carabus monilis, Otiorrhynchus ssp</p> <p>Tétrasyre</p>

Données de contractualisation

Localisation		voir carte de localisation des expérimentations
Surface		1866,71ha
Partenaires pressentis		ONF, animateur de site
Coût sur 5 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	9625

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Comptage annuel au chant de la population de tétras-lyre sur le massif du Montdenier, la colle et vers les Gorges de Trévans.	6	500	18000

Cahier des charges général

Comptage annuel au chant de la population de tétras-lyre sur le massif du Montdenier, la Colle et vers les Gorges de Trévans.

Les résultats obtenus orienteront les mesures de gestion.

Indicateurs de suivi

Résultats des inventaires

Remarques

Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial

Action 5.3.2

Suivis, études et évaluation des populations d'espèces aquatiques d'intérêt communautaire

Pour mémoire. Cette mesure est réalisable dans 5 ans, après la révision du document d'objectifs.

Gestion proposée

Mieux connaître les populations des espèces aquatiques d'intérêt communautaire.

Habitats et espèces concernés

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	Chabot, Blageon
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	
	Animales	insectes

Données de contractualisation

Localisation		voir carte
Partenaires pressentis		Animateur de site, CSP, bureau d'étude
Coût prévisionnel sur 6 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	11550

Cahier des charges général	Nombre de jours par an	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
Sondages et inventaires ichthyologiques	2	550	6600
Etude sur l'écologie des espèces et détermination des périodes sensibles	1	550	3300
Compte rendu et propositions de gestion	0.5	550	1650

Cahier des charges général

Sondages et inventaires ichthyologiques, étude de l'écologie des espèces dans l'Estoublaise. Déterminer les périodes sensibles dans le cycle du Chabot et celle du Blageon (reproduction de mars à juin), la mise en suspension de matériaux fins peut être néfaste aux espèces. (voir mesure 4.2.2).

Les inventaires de terrain des populations de Chabots et de Blageons se feront par pêche électrique (définir le nombre de point).

Indicateurs de suivi

Présence et densité des populations de Chabots et de Blageons.
Evolution de la répartition de ces deux espèces sur le site.

Remarques

Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial

Mesure 5.3.3.
Suivi des chiroptères arboricoles

Gestion proposée

Affiner les mesures de gestion forestières pour les espèces de chauve-souris arboricoles.

Habitats et espèces concernés

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	Chauves-souris : Noctule de Leisler, Grand Murin, Barbastelle, Oreillard roux, Petit Murin, Sérotine commune, Vespère de Savi
	Animales	
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	
	Animales	

Habitats concernés	
Code Eur15	Intitulé
9150	Hêtraie calcicole
9180*	Forêt de ravins du Tilio-acerion
91E0 et 3240	Forêts alluviales résiduelles
92.A0 et 3240	Forêts galeries Salix alba et Populus alba
5210	Formation de Genévriers thurifère
	Toutes les autres forêts non d'intérêt communautaire

Données de contractualisation

Localisation		
Partenaires pressentis		ONF, animateur des site, propriétaires privés, CRPF, GCP, universités
Coût sur 6 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	

Cahier des charges général	Nombre de jours par an Ou nombre	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
inventaire (nombre de colonie et taille)et cartographie des sites d'hibernation existants et potentiels	2	400	4800
Pose de grappes de nichoirs spécifiques pour les chiroptères arboricoles dans différents types d'habitats forestiers du site	100	40	4000
Suivi par des visites périodiques sur plusieurs années	3	400	7200

Cahier des charges général

Cartographier les sites d'hibernation existants et potentiels
Inventaire (nombre de colonie et taille) des sites d'hibernation recensés

Pose de grappes de nichoirs spécifiques pour les chiroptères arboricoles dans différents types d'habitats forestiers du site.

Les spécialistes réaliseront un suivi par des visites périodiques sur plusieurs années.

Indicateurs de suivi

Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial

Mesure 5.3.4

Recherche de Lépidoptères à présence non confirmée : Alexanor, Proserpine, Damier Provençal

Gestion proposée

Améliorer les connaissances de papillons dont la présence n'a pas été confirmée par les études.

Habitats et espèces concernés

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	Aquilegia bertoloni
	Animales	Papillons : Apollon, Azurée du serpolet, semi-apollon, Sablé du sainfoin Sablé Provençal Reptiles : Lézard vert, Lézard des murailles. Chauves-souris : Murin de Naterrer, Vespertillon à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, , Petit rhinolophe, sérotine commune, Vespere de savi, Pipistrelle de kuhl. : Murin de Daubenton Petit murin, Pipistrelle commune, Molosse de Cestoni

Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	<p>Protection Nationale : Gagea villosa, Ononis minutissima</p> <p>Protection régionale : Arenaria cinerea, Ononis minutissima</p> <p>Protection départementale : Liliium martagon</p> <p>Livre rouge National : Ononis minutissima, Sempervivum calcareum, Campanula alpestris, Teucrium lucidum.</p> <p>Livre rouge PACA : Androsace villosa, Genista pulchella subsp. villarsii, Astragalus hamosus, Ononis minutissima, Sempervivum calcareum, Campanula alpestris, Teucrium lucidum</p> <p>Intérêt local : Tulipa australis, Vicia heterophylla subsp. Sale, Centranthus calcitrapae subsp. Calcitrapae, Lens nigricans Sedum telephium subsp. Maximum, Poa badensis subsp. xerophila var. multiflora, Trollius europaeus, Ligusticum ferrulaceum, Melica minuta, Succisa pratensis</p>
	Animales	<p>Orthoptères : Ephemigera terrestris terrestris.</p> <p>Coléoptères : Licinus planicollis, Athous puncticollis</p> <p>Escargots : Chondrina megacheilos caziotana</p>

Habitats concernés*	
Code Eur15	Intitulé
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques en coussinets
6510	Prairies de fauche de basse altitude
6110	Pelouses calcaires karstiques
8120	Eboulis eutriques
8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles des Alpes

NB : Les habitats concernés sont les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèce d'intérêt communautaire.

Données de contractualisation

Localisation		Partout
Surface		ha dont % CNS, % FD, % privé et % FC
Partenaires pressentis		ONF, Proserpine, universités
Coût sur 5 ans	Coût investissement	600
	Coût fonctionnement	

Cahier des charges général	Nombre de jours par an	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
Inventaires complémentaires pour la recherche ds papillons à présence non confirmée	1	120	720

Cahier des charges général

Inventaires complémentaires pour la recherche des papillons à présence non confirmée.

Indicateurs de suivi

Nombre d'individus contactés.

Action 5.4 : Suivis divers

Mesure 5.4.1.
Mise en place d'un suivi de la source pétrifiante avec formation de travertins

Gestion proposée

Veiller au bon état de conservation de cet habitat prioritaire.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	ponctuel

Données de contractualisation

Localisation		voir carte
Surface		Habitat ponctuel
Partenaires pressentis		Animateur de site, ONF, Parc Naturel régional du Verdon.
Coût sur 5 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	4800

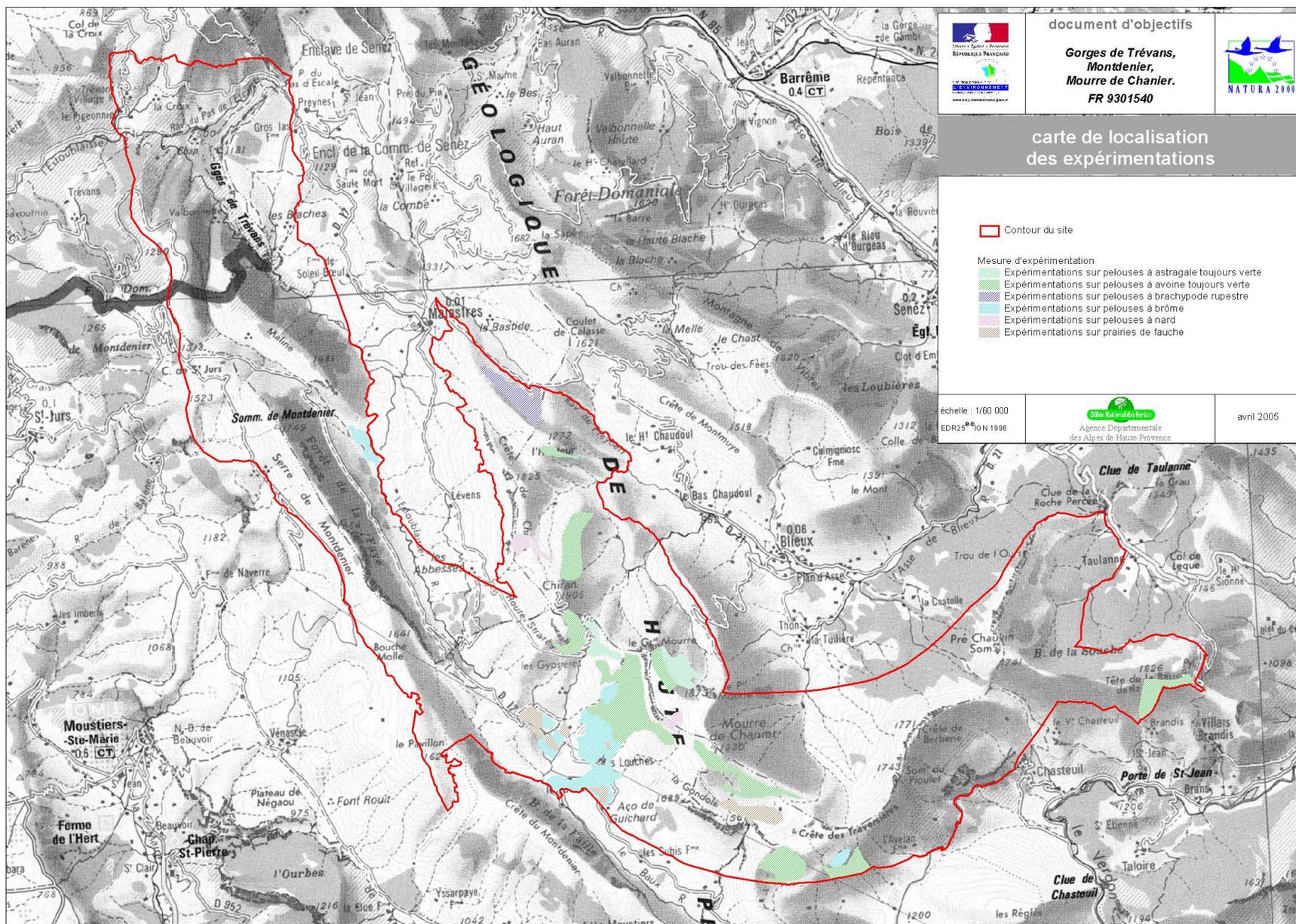
MESURE	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Suivi de la source pétrifiante avec formation de travertins	1	800	4800

Cahier des charges généralw

Mettre en place un suivi type photoconstat.
Le protocole de suivi sera élaboré ultérieurement.

Indicateurs de suivi

Résultats du suivi.



Site Natura 2000 « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier » FR9301540 / DOCOB – Document opérationnel

OBJECTIF 6 : INFORMATION-COMMUNICATION-SENSIBILISATION-ASSISTANCE-REGLEMENTAIRE-ANIMATION- AMENAGEMENTS

Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation

Mesure 6.1.1.
Informer le grand public

Action proposée

Rendre disponible l'ensemble des informations sur le site et sa gestion, expliquer la procédure Natura 2000. Sensibiliser le grand public aux actions de valorisation de l'espace naturel.

Mettre en place diverses actions de communication.

La réussite du maintien de la biodiversité sur le site des Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier nécessite l'adhésion des acteurs locaux et de la population locale.

La fréquentation croissante du site nécessite une information claire et adaptée à destination du public ainsi qu'une surveillance accrue par des personnels assermentés afin de constater et prévenir les infractions (dépôts d'ordures, circulation en dehors des voies autorisées, respect des règlements en vigueur...).

Données de contractualisation

Localisation		Sur tout le site
Surface		ha dont % CNS, % FD, % privé et % FC
Partenaires pressentis		communes, offices du tourisme, fédérations d'activités sportives, associations, accompagnateurs, ONF, CBNA, professionnels du tourisme
Coût sur 5 ans	Coût investissement	55885
	Coût fonctionnement	33500

Mesures	Nombre de pièce ou de jours par an	Coût unitaire ou journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Créer un site internet du document d'objectifs	2	460	5520
Réaliser un document de vulgarisation et d'information sur support papier	1	460	2760
Distribuer ce document dans les offices du tourisme, hôtels, campings, gîtes, restaurants, mairies et autres lieux d'accueil des visiteurs (structures permettant de sensibiliser les touristes).	1	225	1350
Réaliser et éditer une plaquette de présentation du site Natura 2000 : richesses naturelles, présentation des activités humaines, comportements attendus du grand public, rappel de la réglementation, présentation de la gestion mise en place sur le site.	2000	3	6000
Exposition itinérante sur Natura 2000.	4	225	5400
Organiser des visites (journées de sensibilisation) avec un guide / accompagnateur, sensibiliser le grand public à la fragilité des milieux.	2	300	3600
Identifier les points à forte concentration de véhicules nécessitant l'aménagement d'un parking (l'organisation d'un parking permet d'agir sur le comportement des visiteurs).	1	460	2760
Panneaux pour la valorisation du site et l'information du public de son entrée dans un espace remarquable. Installés sur le parking.	1	6350	6350
Réalisation d'articles de vulgarisation dans les journaux locaux, réalisation d'une affiche, réalisation de petites plaquettes destinées à différents types de visiteurs communiquant les recommandations adaptées à chaque pratiques	2	225	2700
pose de panneaux le long des voies d'accès au site identifiant le site Natura 2000	10	616	6160

Pose de panneaux dans les parkings sur les sites naturels les plus fréquentés (Gorges de Trévans, Montdenier, site d'envol de parapente...) sur la richesse naturelle du site, les comportements attendus du public et un rappel de la réglementation.	4	1490	5960
journal semestriel destiné à informer la population locale des actions générées ou financées au titre de Natura 2000	2	225	2700
Conception, édition et distribution d'une plaquette sur la sensibilité de l'habitat de falaise			6100
Conception, édition et distribution d'une plaquette sur la préservation du tétras lyre			5010
Conception, édition et distribution d'une plaquette d'information sur la fragilité des écosystèmes aquatiques			5010
Conception, édition et distribution d'une plaquette sur les précautions à prendre lors de la rénovation du bâti			3000
Conception, édition et diffusion d'une plaquette sur le caractère protégée de l'espèce et de son écologie			5010
plaquette spécifique destinée aux sportifs pratiquant le parapente ou le vol libre, concernant les espèces et les milieux rupicoles	0.5	250	750
charte de comportement du randonneur à pied ou en VTT sur le site	Cette mesure est à intégrer dans la réflexion du PNR Verdon sur les activités de pleine nature		

Cahier des charges général

1. Créer un site internet

Mettre à disposition l'ensemble des études élaborées dans le cadre du Document d'Objectifs et le Document d'Objectifs lui-même sur CD-rom, créer un site internet avec ces mêmes documents.

2. Réaliser une plaquette d'informations

Réaliser un document de vulgarisation et d'information sur support papier et le distribuer dans les offices du tourisme, hôtels, campings, gîtes, restaurants, mairies et autres lieux d'accueil des visiteurs (structures permettant de sensibiliser les touristes).

Réaliser une plaquette de présentation du site Natura 2000 : richesses naturelles, présentation des activités humaines, comportements attendus du grand public, rappel de la réglementation, présentation de la gestion mise en place sur le site.

3. Créer un outil d'éducation à l'environnement

Mallette thématique sur le thème des chauves-souris par exemple, qui pourrait circuler dans les écoles.
Exposition itinérante sur Natura 2000.

4. Organiser des visites guidées

Organiser des visites (journées de sensibilisation) avec un guide / accompagnateur, sensibiliser le grand public à la fragilité des milieux.

Veiller à ne pas dégrader le milieu par une fréquentation trop importante.

5. Organiser le stockage des véhicules

Identifier les points à forte concentration de véhicules nécessitant l'aménagement d'un parking (l'organisation d'un parking permet d'agir sur le comportement des visiteurs).

Des panneaux installés sur le parking permettront la valorisation du site et l'information du public de son entrée dans un espace remarquable.

6. Autres possibilités de communication

Articles de vulgarisation dans les journaux locaux, réalisation d'une affiche, réalisation de petites plaquettes destinées à différents types de visiteurs communiquant les recommandations adaptées à chaque pratique...

7. Balisage des accès au site

Cette action consiste en la pose de panneaux le long des voies d'accès au site identifiant le site Natura 2000 des « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier » et informant le public qu'il pénètre sur un espace remarquable.

8. Conception et pose de panneaux d'accueil et d'information

Un certain nombre de panneaux présentant la richesse naturelle des « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier », les comportements attendus du public et un rappel de la réglementation seront disposés dans les parkings sur les sites naturels les plus fréquentés (Gorges de Trévans, Montdenier, aire d'envol de parapente...).

9. Edition de documents de communication

Un certain nombre de documents de communication destinés à divers publics est nécessaire : journal semestriel destiné à informer la population locale des actions générées ou financées au titre de Natura 2000 sur le site des « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier ». plaquette spécifique destinée aux sportifs pratiquant l'escalade, le parapente ou le vol libre, concernant les espèces et les milieux rupicoles.

Cette plaquette présentera l'habitat de falaise et sa fragilité et sera diffusée auprès des professionnels du tourisme, des fédérations sportive (escalade, vol libre, parapente)...

Elle donnerait aussi des recommandations pour la conservation des espèces lors de la gestion ou de l'utilisation de l'habitat dans le cadre de sports ou loisirs.

Les topos guides seront réédités avec cette plaquette et les nouveaux devront également l'intégrer.

- plaquette spécifique sur le tétras-lyre (distribuée dans les lieux touristiques).

- plaquette spécifique sur le milieu aquatique

Une information sera réalisée dans les offices de tourisme des communes d'Estoublon, de la Palud/Verdon, de Moustiers liées aux torrents sur la fragilité des espèces.

Cette plaquette sera diffusée dans les structures touristiques afin d'informer les touristes, les locaux et les professionnels du tourisme, usagés de ces torrents.

- plaquette spécifique sur les précautions à prendre lors de la rénovation du bâti.

Cette plaquette permettra notamment d'expliquer les précautions à prendre lors de la rénovation du bâti afin que les travaux ne soient pas défavorables aux chauves souris. Elle serait plutôt réservée à la population locale, aux entreprises de rénovation, DDE.....

Cette plaquette sera diffusée par l'animateur de site auprès des personnes concernées.

- charte de comportement du randonneur à pied ou en VTT sur le site.

- plaquettes spécifiques ou affiches présentant des groupes d'espèces (flore, insectes, reptiles et amphibiens, oiseaux...).

10- Journées de sensibilisation à destination de publics spécifiques œuvrant sur le site doivent être organisées, de manière à améliorer la cohérence des actions.

Les publics ciblés sont notamment :

- propriétaires et gestionnaires forestiers,

- éleveurs et agriculteurs,

- élus locaux,

- agents des collectivités locales et des services de l'Etat,

- agents chargés de divers travaux (entretien des routes et sentiers, réseaux...) EDF/GDF, DDE, France télécom, ADRI,

- forestiers sapeurs et SDIS,

- agents chargés de la police de la nature, gardes particuliers, personnels des collectivités locales,

- structures sportives fédérales (spéléologie, escalade, parapente...),
- public scolaire,
- habitants intéressés.

Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation

Mesure 6.1.2

Créer un observatoire de la biodiversité

Action proposée

Observatoire axé sur le suivi à long terme de la gestion, de l'évolution des milieux, de la dynamique des populations à l'aide d'une base de donnée géoréférencées.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Animateur de site, ECOFOR, CBNA, Parc du verdon
Coût prévisionnel en fonctionnement sur 5 ans	16875,000

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Compilation et classement des publications ayant trait au site	1	225	1350
Elaboration d'une base de données géoréférencées à partir de l'inventaire du patrimoine naturel et des activités humaines réalisés dans le cadre de la rédaction du Document d'Objectifs	2	225	2700
Alimentation et gestion de la base de données par les résultats des suivis, des études préconisées dans le docob	2	225	2700
Rassemblement dans un ouvrage des résultats des études et suivis	3	225	4050

Cahier des charges général

Mettre en place des suivis à long terme de l'évolution des milieux, de la dynamique des populations, de la gestion (ces suivis sont décrits dans chaque objectif).
Ces suivis permettront de mieux définir des indicateurs de suivi des mesures de gestion.

Compilation et classement des publications ayant trait au site.

Elaborer une base de données géoréférencées à partir de l'inventaire du patrimoine naturel et des activités humaines réalisés dans le cadre de la rédaction du Document d'Objectifs. Cette base de donnée sera alimentée en continu grâce aux résultats des études, suivis et observations, elle permettra de renseigner les aménageurs et porteurs de projet efficacement.

Rassembler dans un ouvrage les résultats des études qui ont été menées sur le site, en particulier les suivis concernant l'impact des itinéraires techniques sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Ceci permettra d'évaluer à long terme l'impact de la gestion proposée dans ce document sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

La saisie et la gestion de cette base de données géoréférencée nécessite de disposer de l'outil SIG et d'un animateur de site confirmé pour les restitutions des données sous la forme adaptée à chaque demandeur ou porteur de projet.

Action : conservation des populations de Coléoptères forestiers

Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation

Mesure 6.1.3

Mise en place d'une Surveillance spécialisée et pilotée

Action proposée

Faire respecter la législation en vigueur et les mesures de gestion préconisées pour la conservation des habitats et des espèces.

Données de contractualisation

Localisation		voir carte
Surface		ha dont % CNS, % FD, % privé et % FC
Partenaires pressentis		communes, offices du tourisme, associations, accompagnateurs, ONF, Parc Naturel régional du verdon

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Partenariat avec les acteurs locaux pour la surveillance	1	225	1350
Rédaction des comptes rendus annuels destinés à l'Etat et aux collectivités territoriales	1	225	1350
Présentation de ces comptes rendus au comité de suivi	1	225	1350

Cahier des charges général

La mise en place de personnel de surveillance assermenté répond à un besoin local manifeste d'encadrer la fréquentation du site, en particulier de manière à :

- permettre une présence lors des pics de fréquentation (week-end, vacances scolaires...),
- assurer une meilleure information du public,
- faire respecter la réglementation en vigueur,
- assurer une meilleure protection du milieu et des espèces, et corrélativement des biens et propriétés privés ou publics.
- identifier un correspondant local susceptible de répondre rapidement à un problème.

Ces opérations consisteront en la surveillance des véhicules à moteur sur les pistes, les mises à feu sauvages, le respect du patrimoine naturel et rural, les dépôts d'ordures, la divagation des chiens au printemps, les prélèvements d'espèces protégées, le respect des stations fragiles, les dégâts aux biens, cultures, prairies, dérangement des troupeaux etc...

La surveillance doit être courtoise en vue d'informer et de sensibiliser le grand public.

Ce dispositif peut être mis en place par la mise à disposition d'un personnel assermenté à temps plein, moyens associés (véhicules, radio, téléphone, appui logistique) et renforts ponctuels certains week-ends.

Ces actions sont à mener en parallèle de la politique de sensibilisation et d'information du public, et en association étroite avec les acteurs locaux avec lesquels un travail en partenariat sera recherché. Elles permettent d'affirmer la volonté de préserver ce site à travers une présence visible.

Une meilleure identification des problèmes et des attentes devrait être obtenue à l'usage et permettre de mieux cibler et réorienter le cas échéant les opérations. Elles feront l'objet de comptes rendus annuels destinés à l'Etat et aux collectivités locales et d'une présentation en comité de suivi.

Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation

Mesure 6.1.4

Former le personnel intervenant sur les milieux naturels

Action proposée

Former les personnes susceptibles d'organiser des visites guidées, des sorties sur le milieu naturel.
Les informer sur la valeur du site, sa fragilité.

Données de contractualisation

Localisation		voir carte
Partenaires pressentis		Organisme de formation professionnelle (ATEN, CNFF...), animateur de site
Coût sur 5 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	9000

Mesures	Nombre de jours par ans	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Organiser des journées de formation sur la sensibilité de l'habitat vers les milieux sportifs, interventions ciblées	2	225	2700
Organiser des journées de formation sur la procédure Natura 2000 et son application vers les professionnels des activités de pleine nature	2	225	2700
Création d'une charte applicable aux professionnels et amateurs fixant les modalités de l'activité « animation –nature »	2	225	2700
Organiser des réunions et des sorties de terrains pour les acteurs locaux	2	225	2700

Cahier des charges général

1. Personnels institutionnels en rapport avec le sport

Renseigner les clubs et fédérations sportifs sur la sensibilité des habitats.

Organiser des journées de formations, distribuer des documents relatifs au site Natura 2000 « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier ».

2. Professionnels indépendants des activités de pleine nature

Organiser des journées de formation pour les professionnels indépendants (Accompagnateur en Moyenne Montagne, Brevet d'Etat) sur la procédure Natura 2000 et son application sur le site FR 1540 " Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier " .

Renseigner sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire présents (détermination, préconisations de gestion).

Envisager la création d'une charte applicable aux professionnels et amateurs concernant les visites guidées (comportements par rapport aux habitats et espèces d'intérêt communautaire, à la protection de la nature) : rédaction par les acteurs locaux concernés d'une charte précisant les modalités de l'activité "animation nature".

Inclure dans la formation des AMM et des guides de haute montagne, des informations en rapport avec Natura 2000.

3. Autres professionnels

Organiser des réunions et sorties sur le terrain pour les propriétaires et gestionnaires forestiers, éleveurs, agents des collectivités locales et services de l'état...

Indicateurs de suivi

Nombre de personnes ayant suivi une formation.

Nombre de personnes ayant signé la charte "Animation nature".

Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation

Mesure 6.1.5.

Prendre en compte les populations de coléoptères forestiers dans la gestion

Gestion proposée

Maintenir les espèces d'intérêt communautaire en état de conservation favorable.

Habitats et espèces concernés

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	<p>Coléoptère : Grand capricorne, Lucane cerf volant, Rosalie des Alpes</p> <p>Batraciens : Crapaud des joncs, Alyte accoucheur</p> <p>Poissons : Blageon, Chabot</p> <p>Chauves-souris : Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Oreillard gris, Pipistrelle de Kuhl</p> <p>Reptiles : Couleuvre verte et jaune</p> <p>Papillons : Semi apollon</p>
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	<p>Protection départementale : Taxus baccata, Lilium martagon</p> <p>Livre rouge PACA : Daphne mezereum</p> <p>Intérêt local : Tilia x vulgaris, Betula verrucosa</p>
	Animales	<p>Coléoptères : Pterostichus funestes, Icinus planicollis, Trypocoris vernalis fauveli, Rhizotrogus vicinus, Corymbia fontanayi, Purpuricenus globulicollis, Dichronychus incanus, Polydrusus griseomaculatus</p> <p>Escargots : Carychium mariae, Cochlostoma macei</p> <p>Reptile : Couleuvre vipérine; Grenouille rousse</p>

Habitats concernés*	Intitulé	
Code Eur15		
9150	Hêtraies calcicoles	71,02
91E0 et 3240	Forêts alluviales résiduelles	15,79
92.A0 et 3240	Forêts galeries Salix alba et Populus albas	23,36

NB : Les habitats concernés sont les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèce d'intérêt communautaire.

Données de contractualisation

Localisation		voir carte
Surface		110,17 ha
Partenaires pressentis		ONF, animateur de site, propriétaires privés, CRPF, OPIE, universités
Coût sur 5 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	

Mesures	Nombre de jour par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Sensibiliser les gestionnaires à la prise en compte des coléoptères de la directive dans la gestion forestière	1	225	1350

Cahier des charges général

Les propriétaires de gros feuillus seront sensibilisés à leur conservation pour assurer la pérennité des espèces de coléoptères.

Préserver la nécromasse dans les hêtraies et ripisylves, conserver du bois mort en place lors des coupes et travaux. Favoriser les cycles complets sylvogénétiques avec phase de sénescence (arbres creux).

Conserver des arbres de gros diamètre.

Eviter les coupes à blanc sur des surfaces importantes dans les habitats du Grand capricorne.

Indicateurs de suivi

Nombre d'individus contactés.

Action 6.2 : Assistance technique et administrative pour faciliter la mise en place de la gestion préconisée

Mesure 6.2.1
Assistance technique agropastorale

Action proposée

Conseils et assistance technique aux exploitants sont nécessaires pour la bonne intégration des prescriptions de gestion Natura 2000 dans le contrat de gestion (CAD) et leur déclinaison dans les mesures agrienvironnementales adéquates.

Données de contractualisation

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Conseils et assistance technique aux exploitants sont nécessaires pour la bonne intégration des prescriptions de gestion Natura 2000	12	500	36000

Partenaires pressentis	Animateur de site, CERPAM, DDAF, éleveurs, Parc du Verdon, ADASEA, ONF
Coût en investissement sur 6 ans	36000

Cahier des charges général

Conseils et assistance technique aux exploitants sont nécessaires pour la bonne intégration des prescriptions de gestion Natura 2000 dans le contrat de gestion (CAD) et leur déclinaison dans les mesures agrienvironnementales adéquates.

Elle peut également aider à l'étude, la conception et le suivi de la réalisation d'équipements (points d'eau, clôtures...), ainsi qu'à la définition et la localisation fine des travaux de lutte contre l'enfrichement (débroussaillages ou brûlages dirigés).

Elle consiste enfin en la réalisation de plans globaux de gestion pastorale réalisés à l'échelle d'unités pastorales (cf. 1.1.1.), une fois celles-ci clairement définies. La réalisation de ces plans de gestion permet la prise en compte négociée des mesures Natura 2000 en respectant le légitime fonctionnement économique des exploitations.

Action 6.2 : Assistance technique et administrative pour faciliter la mise en place de la gestion préconisée

Mesure 6.2.2
Assistance foncière et diagnostic forestier fin

Action proposée

Améliorer l'intégration des mesures de gestion en milieux forestier dans l'élaboration de Plan simple de gestion et d'aménagement forestier.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Animateur de site, ONF, CRPF
Coût prévisionnel en investissement sur 5 ans	6750

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
appui technique et administratif aux propriétaires forestiers	3	500	9000

Cahier des charges général

L'opération consiste ici à apporter un appui technique et administratif aux propriétaires forestiers de manière à les aider à contractualiser les mesures relevant de l'objectif n°2.

Action 6.3 : Animation et gestion du site

Mesure 6.3.1

Mise en conformité des documents de communication, d'information touristique avec les objectifs du document d'objectifs

Action proposée

Mise en conformité des documents de communication, d'information touristique avec les objectifs de conservation des espèces et des habitats.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	CG, CR PACA, éditeurs, pays, ADRI
Coût prévisionnel sur 6 ans	6750

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Recenser les documents de communication, d'information touristique, topo guide et autres documents	1	225	1350
Propositions de modifications des textes	2	225	2700
Veille sur les projets d'édition touristique, d'information	2	225	2700

Cahier des charges général

Recenser les documents de communication, d'information touristique, topo guide et autres documents à diffusion large pour les mettre en conformité avec les objectifs de conservation du docob.

Organiser un comité de lecture de ces documents et faire des propositions de modifications pour aller dans le sens de la conservation des habitats et des espèces.

Veille sur les projets d'édition touristique, d'information.

Remarques

Mesure 6.3.2
Nommer une structure animatrice pour le site Natura 2000

Action proposée

Mettre en place un interlocuteur de proximité unique pour le public (une personne chargée de l'animation disponible pour traiter de toutes les questions relatives à Natura 2000).

Mettre en application le Document d'Objectifs, la politique Natura 2000.

Assurer l'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs.

Faire appliquer les mesures de gestion préconisée, l'association des acteurs locaux et l'encadrement et le suivi des actions.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	communes, offices du tourisme, fédérations d'activités sportives, associations, accompagnateurs, ONF, CBNA, professionnels du tourisme
Coût prévisionnel sur 6 ans	96000

	Coût annuel (Euros)
1 poste de chargé de mission à temps partiel (salaire + charges)	13000
Déplacements, petits matériel, frais généraux et divers imprévus	3000
Total annuel (Euros/an)	16000
Total prévisionnel sur 6 ans	96000

Cahier des charges général

Cette structure animatrice doit être l'interlocuteur des ayants droits du site, des utilisateurs de l'espace, de l'administration. Elle doit

- ◆ travailler en lien étroit avec les différents acteurs du site
- ◆ Représenter sur le terrain le comité de suivi.
- ◆ Recenser les personnes prêtes à mettre en œuvre les mesures contractuelles préconisées dans ce document.
- ◆ Rechercher les financements pour mettre en œuvre les actions, monter les dossiers de demande de subvention.
- ◆ Mettre en œuvre les actions (rédaction des cahiers des charges et des contrats, suivis des actions réalisées, rédaction de rapport d'étapes et de synthèses annuelles globales).
- ◆ Assurer la concertation et la coordination entre les différents partenaires (organisation de réunions, rédaction de compte-rendus).
- ◆ Organiser une réunion par an du comité de suivi (une réunion sur les actions envisagées et une sur les bilans des actions réalisées au cours de l'année).

Mesure 6.3.3
Mise en place d'un comité de suivi

Action proposée

Mise en place d'un comité de suivi pour la mise au point du programme d'actions.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Animateur de site, DDAF, scientifiques, fédérations, DDJS, communes, CG, CERPAM, éleveurs
Coût prévisionnel sur 5 ans	5625

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Création du comité de suivi	2	225	2700
Organisation des réunions du comité de suivi	2	225	2700
Rédaction des comptes rendus des réunions du comité de suivi	1	225	1350

Cahier des charges général

A la suite du comité de pilotage local ayant présidé à l'élaboration du document d'objectifs, un comité de suivi associant toutes les parties intéressées par la gestion du site doit siéger régulièrement. Sa réunion doit être l'occasion de faire le point des actions en cours et de mettre au point le programme d'action annuel.

Des réunions sectorielles sur les thèmes agricoles, forestiers et gestion de la fréquentation touristique peuvent également s'avérer nécessaire.

Mesure 6.3.4
Mise en place d'un comité technique

Action proposée

Mise en place d'un comité technique pour appliquer une meilleure gestion sur le site

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	DDA, ONF, CRPF, Parc du Verdon, chambre d'agriculture, communes, Comité de pilotage, CERPAMn éleveurs.
Coût prévisionnel sur 5 ans	5625

Mesures	Nombre de jours pour 5 ans	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 5 ans
Création du comité technique	2	225	2700
Organisation des réunions du comité technique	2	225	2700
Rédaction des comptes rendus des réunions du comité technique	1	225	1350

Cahier des charges général

La création d'un comité technique regroupant des personnes compétentes en matière d'agriculture, forêt, DFCI, cynégétique, faune et flore serait un outil pertinent pour la gestion du site.

Ce comité pourrait donner son avis sur des projets intéressant divers partenaires dont il permettrait de coordonner les actions.

Il pourrait notamment examiner divers projets de travaux sur le site, dont ceux de débroussaillage lourd et de brûlages dirigés, afin de préciser les modalités de leur exécution.

Action 6.4 : Mesures d'ordre réglementaires

Mesure 6.4.1

Réglementer la pratique de l'escalade, du canyoning, de la randonnée pédestre et le survol de certaines portions de falaises

Gestion proposée

Limiter le dérangement des espèces rupicoles.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
5210	Matorral arborescents à <i>Juniperus spp</i>	
4060	Landes alpines et boréales	
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	61,80
8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, communautés des étages supra à oroméditerranéens	13,2
8310	Grottes non exploitée par le tourisme	

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Végétales	<i>Ruscus aculeatus</i>
	Animales	Chauves-souris : Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl.
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale : <i>Moehringia intermedia</i> , <i>Delphinium fissum</i> , <i>Phyteuma charmelii</i> , <i>Primula marginata</i> Protection départementale : <i>Delphinium fissum</i> , <i>Ruscus aculeatus</i> Livre rouge National : <i>Moehringia intermedia</i> , <i>Saxifraga callosa</i> subsp. <i>callosa</i> , <i>Delphinium fissum</i> , <i>Festuca alpina</i> , Livre rouge PACA : <i>Campanula alpestris</i> ; <i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>Pachyrachis</i> , <i>Saxifraga callosa</i> subsp. <i>callosa</i> , <i>Thymelaea dioica</i> , <i>Delphinium fissum</i> , <i>Hypericum coris</i> , <i>Bupleurum petraeum</i> , <i>Phyteuma charmelii</i> Intérêt local : <i>Sedum telephium</i> , <i>Helictotrichon setacea</i> , <i>Saxifraga oppositifolia</i> , <i>Viola biflora</i>
	Animales	Escargots : <i>Chondrina megacheilos caziotana</i>

Données de contractualisation

Localisation		Non localisé
Surface		ha dont % CNS, % FD, % privé et 5% FC
Partenaires pressentis		Animateur de site, Parc du Verdon, ADRI, DDJS, fédérations sportives, CG, DIREN, comités départementaux d'activités de pleine nature
Coût sur 6 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	10800

Cahier des charges général	Nombre de jours par an	Coût journée d'un chargé de mission au parc	Coût prévisionnel sur 6 ans
Participation au comité départemental de la montagne et de l'escalade	2	225	2700
Participation au comité départemental de vol libre	2	225	2700
Participation au comité départemental de vol à voile	2	225	2700
Participation au comité départemental de randonnée pédestre	2	225	2700

Cahier des charges général

Toutes les mesures envisagées seront mises en application dans la concertation.

1- modifier ou supprimer certains sentiers menant à des sites de nidification d'oiseaux rupestres.

Certains cheminements marginaux conduisant à proximité d'aires de reproduction doivent être supprimés ou modifiés dans leur tracé (Gorges de Trévans).

2- La mesure à établir en liaison avec les fédérations sportives concernées consiste à :

- Interdire la pratique de l'escalade et l'équipement de nouvelles voies sur les falaises favorables à la nidification sur les sites non encore exploités.

Localisation : falaises du Montdenier, Gorges de Trévans, l'Hauteur.

- Dissuader ou limiter le survol pendant la période de nidification des espèces rupicoles (du 15 décembre au 30 juin selon les espèces).

Localisation : Serre de Montdenier, gorges de Trévans

Dans le même esprit, tout projet d'équipement touristique de parcours en falaise (via ferrata) n'est pas souhaitable.

Indicateurs de suivi

Remarques

La Ligue de Protection des Oiseaux des Alpes de Haute Provence a organisé un colloque sur « la falaise : sport de montagne et patrimoine naturel » en octobre 2002. Les actes de ce colloque seront bientôt disponibles.

Le PNRV travaille également, dans le cadre du schéma des activités sportives de pleine nature à une organisation, une sectorisation de l'espace.

Action 6.5 : Aménagements de l'accueil touristique sur le site et pour la mise en œuvre des mesures de gestion

Mesure 6.5.1

Limitier la circulation des véhicules à moteur sur les pistes non ouvertes à la circulation publique

Action proposée

Limitier la circulation des véhicules à moteur sur les pistes non ouvertes à la circulation publique

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Animateur de site, ONF, communes, atelier bois ONF
Coût prévisionnel en investissement sur 5 ans	12 660
Coût prévisionnel en fonctionnement sur 5 ans	610

Cahier des charges général	Nombre d'articles ou de jours prévisionnels sur 6 ans	Coût unitaire ou journalier	Coût prévisionnel
Pose de la barrière et signalétique pour la fermeture des pistes	5	2532	12660
Entretien de ces aménagements	2	305	610

Cahier des charges général

Il est courant, malgré la réglementation en vigueur, que les pistes d'exploitation soient utilisées par des personnes pratiquant 4x4, moto verte, au déplaisir des propriétaires, exploitants et autres promeneurs.

Il s'avère indispensable en parallèle au dispositif de surveillance de rappeler la réglementation en vigueur concernant l'interdiction de circuler sur les voies autres que celles formellement identifiées comme étant ouvertes à la circulation publique.

La pose de panneaux et de barrières n'autorisant l'accès qu'aux seuls ayants droit est indispensable en de nombreux lieux et notamment sur la piste qui monte au chiran.

Certaines pistes d'exploitation privées ou cheminements empruntés par les 4x4, peuvent être fermés par des blocs, levées de terre ou barrières, en accord avec le propriétaire.

Action 6.5 : Aménagements de l'accueil touristique sur le site et pour la mise en œuvre des mesures de gestion

Mesure 6.5.2
Gestion des itinéraires pédestres, équestres, VTT et motorisés

Action proposée

Gestion des itinéraires pédestres, équestre, VTT, motorisé.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Animateur de site, Parc du verdon, communes, offices du tourisme, fédérations d'activités sportives, associations, ONF, professionnels du tourisme, ADRI, DDJS
Coût prévisionnel sur 6 ans	4050

Mesures	Nombre de jours par	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Participation de l'animateur de site aux réunions pour la création du plan pour la gestion des activités sportives de pleine nature au sein du PNR Verdon	3	225	4050

Cahier des charges général

Un réseau cohérent et complet de sentiers de randonnées pédestres et VTT balisés par le Conseil Général existe sur le site, dans le cadre du plan départemental d'itinéraires de randonnées pédestres.

Ce schéma permet de canaliser la fréquentation du public sur le site.

Quelques adaptations mineures sont recommandées. Un rappel concernant l'interdiction de divagation des chiens et des enjeux en matière de faune et de gestion pastorale pourrait utilement être ajouté dans le descriptif des itinéraires à l'occasion d'une réédition des guides de randonnée.

L'élaboration d'un réseau d'itinéraires équestres à l'échelle du site paraît pertinent, permettant d'assurer une offre adaptée aux pratiquants sur un nombre d'itinéraires limités, et d'exclure la pratique sur les itinéraires où elle s'avère dérangeante pour la flore et la faune.

Toute création de nouveaux itinéraires devrait faire l'objet d'une discussion en comité technique et d'une évaluation des impacts induits.

Remarques

L'intégration de la commune d'Estoublon au sein du territoire du parc du Verdon permettrait une gestion globale et cohérente des itinéraires de randonnées.

Une réflexion sur la gestion des activités physiques de pleine nature est en cours au parc et le développement touristique de la commune pourrait y être intégré.

Action 6.6 : Précautions à respecter lors des travaux en milieu naturel

Mesure 6.6.1
Limiter les interventions en période de reproduction

Action proposée

Limiter les interventions en période de reproduction

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Animateur de site, DDE, Parc du verdon
Coût prévisionnel sur 6 ans	3375

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Information et sensibilisation sur la sensibilité des espèces des organismes publics et privés intervenant sur le milieu naturel	3	225	4050

Cahier des charges général

Un certain nombre d'organismes publics ou privés mènent des travaux pouvant avoir des répercussions sur le milieu naturel. Certaines précautions doivent être prises, en particulier en ce qui concerne les périodes d'intervention et les modes opératoires.

Les chantiers en milieu naturel sont particulièrement pénalisants pour la faune en période de reproduction, nidification, mise bas ou élevage des jeunes.

Mesure : éviter tout chantier important ou prolongé entre le 1^{er} mars et le 1^{er} juillet.

Cette période correspond à la sensibilité maximale pour l'avifaune, mais également de nombreuses autres espèces.

Les travaux de débroussaillage, de brûlage, de bûcheronnage ou de terrassement sont alors à éviter.

Sauf dérogation correspondant à des contraintes particulières, tout chantier réalisé ou subventionné grâce à des fonds publics devrait obligatoirement être effectué en dehors de cette période.

Les entretiens des sentiers, bords de pistes et de routes sont également concernés par cette mesure. Il sera également nécessaire de sensibiliser et d'informer les divers prescripteurs de travaux.

Action 6.6 :Précautions à respecter lors des travaux en milieu naturel

Mesure 6.6.2
Eviter les traitements phytocides ou insecticides

Action proposée

Conserver en bon état les habitats et les espèces de la directive.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Animateur de site, DDE, entrepreneurs espaces verts, communes
Coût prévisionnel sur 6 ans	2700

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Sensibilisation des publics concernés au cours de campagne de sensibilisation	2	225	2700

Cahier des charges général

Exclure les phytocides et préférer les entretiens manuels, voire mécanisés, en particulier pour les talus de routes, pistes, chemins

Action 6.6 : Précautions à respecter lors des travaux en milieu naturel

Mesure 6.6.3
Programmation des chantiers de brûlage dirigé

Action proposée

Elaboration d'un programme annuel de brûlage dirigé.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Animateur de site, ONF, DDAF, Conseil Général, SDIS, DFCI, cellule départementale « brûlage dirigé », représentants des acteurs du monde pastoral et forestier, fédération de chasse et scientifiques
Coût prévisionnel sur 6 ans	6750

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Elaboration du programme annuel des chantiers de brûlage dirigés	2	225	2700
Organisation de la réunion du comité technique en automne et rédaction du compte rendu	3	225	4050

Cahier des charges général

Le brûlage dirigé est un outil mis en place dans le but d'assurer une prestation dans le respect de normes de sécurité maximales. C'est également un outil d'entretien des milieux naturels intéressant car peu onéreux, mais dont la mise en œuvre est délicate et l'impact parfois mal connu.

Son utilisation sur le site des « gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier » dans le cadre de la gestion des formations ouvertes est reconnue mais mérite d'être parfaitement encadrée en particulier au niveau de la définition du programme et du suivi de l'opération.

Sa pérennité n'est assurée qu'en cas d'utilisation pastorale limitant la repousse des formations traitées par brûlage.

Lors de l'élaboration du programme annuel de brûlage dirigé, les demandes sont collectées et synthétisées avec indication du demandeur et de sa motivation. Les surfaces à traiter sont cartographiées.

Les demandes sont ensuite soumises pour avis lors d'un comité technique, siégeant en début d'automne, associant DDAF, Conseil Général, SDIS, DFCI, représentants des acteurs du monde pastoral et forestier, fédération de chasse et scientifiques.

Ce comité examinera chaque demande en veillant notamment à :

- conserver son caractère opérationnel à l'outil « brûlage dirigé » et prendre en compte le volet sécurité et prévention des incendies.
- veiller à la bonne adéquation entre les besoins réels du demandeur et les surfaces à brûler programmées. Une instruction préalable des demandes concernant les secteurs pastoraux par un technicien pastoral serait de nature à affiner et préciser les attentes. Il importe de restreindre les opérations de brûlage aux secteurs sur lesquels est obtenu un engagement d'utilisation pastorale permettant de contenir la repousse. Toute repasse sur un secteur dans un laps de temps inférieur à 5 ans est à exclure à priori, sauf motivation particulière justifiant une dérogation.
- intégrer les préoccupations environnementales et exclure du brûlage les zones sensibles.

- gérer durablement la ressource pastorale en limitant l'enrichissement des milieux sans pour autant le banaliser en favorisant les espèces pyrophiles peu appétentes (brachypode, genêt..).

Période de réalisation des brûlages :

En raison de la réglementation en vigueur et de la sensibilité des différentes espèces, les brûlages dirigés et écobuages ne seront autorisés sur le site qu'entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril.

Des dérogations de dates de brûlage peuvent être demandées pour des cas particuliers. Il serait souhaitable que les brûlages dirigés déclarés à l'intérieur du site Natura 2000 soient prioritaires